

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 354

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

ADMINISTRATION
TERRITORIALE DE L'ÉTAT



PROGRAMME 354
Administration territoriale de l'État

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jean-Benoît ALBERTINI

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 354 : Administration territoriale de l'État

Placé sous la responsabilité du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, le programme 354 « Administration territoriale de l'État » regroupe depuis le 1^{er} janvier 2020 les emplois et la masse salariale des agents affectés au sein des préfetures et sous-préfetures, des secrétariats généraux communs départementaux (SGC-D), des secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) et des directeurs des directions départementales interministérielles (DDI), ainsi que les crédits de fonctionnement et d'investissement des préfetures et sous-préfetures, des SGAR, des DDI et directions régionales en métropole et des directions ultramarines.

L'année 2021, dans un contexte sanitaire toujours sensible, a vu la création au 1^{er} janvier des secrétariats généraux communs départementaux et au 1^{er} avril des directions régionales et départementales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ainsi que des plateformes mutualisées de main d'œuvre étrangère.

Le programme 354 – en cohérence avec la volonté du Gouvernement de réarmer l'État territorial – a bénéficié d'un schéma d'emplois neutre, permettant aux préfets de poursuivre leur investissement dans la coordination des politiques publiques au plan local, de mettre en œuvre le plan de relance et plus largement d'orienter l'ensemble des services de l'État vers les objectifs prévus par les feuilles de route interministérielles fixées par le Premier ministre.

L'adaptation de l'administration territoriale de l'État aux enjeux résultant de la crise sanitaire commencée en 2020 s'est poursuivie et achevée. Tous les agents dont les missions peuvent être exercées à distance ont ainsi été dotés de l'équipement nécessaire, ce qui s'est traduit par l'achat de près de 45 000 ordinateurs portables en deux ans.

S'agissant de l'évaluation de la performance des services, les résultats figurant en regard des douze indicateurs du programme restent satisfaisants et démontrent la grande adaptabilité et réactivité des services territoriaux de l'État.

En matière de sécurité et de prévention des risques :

- le taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à des plans particuliers d'intervention (PPI) est en nette augmentation (82 %) et dépasse la cible de 80 % ;
- le taux d'établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité s'élève à 88 %, inférieur à la cible définie (90 %) mais en nette amélioration par rapport à l'année précédente (85 %) ; la possibilité de report des visites programmées en 2020 a été utilisée de manière mesurée, les acteurs territoriaux ayant maintenu leur mobilisation à un haut niveau.

En matière de délivrance de titres, la reprise importante des flux avec la levée des contraintes de circulation et l'effet de rattrapage des demandes non instruites l'année précédente a conduit à augmenter les délais moyens d'instruction par rapport à l'année 2020, pour les passeports (10,4 jours en 2021 contre 5,7 jours en 2020) comme pour les cartes nationales d'identité (13,8 jours en 2021 contre 7,5 jours en 2020).

Dans le domaine du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire :

- le taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture est resté stable en 2021 (83 %) par rapport à l'année précédente (82,2 %) sans pour autant retrouver le niveau atteint en 2019 (88,7 %) ; ce taux est à mettre en perspective avec la diminution du nombre d'actes prioritaires reçus, la définition des priorités locales pouvant en effet légèrement différer du périmètre des actes prioritaires et du nombre d'actes ayant fait objet

d'un signalement à la préfecture ou par un tiers ; dès lors, un certain nombre d'actes sont contrôlés sans pour autant relever des catégories prioritaires ;

- le taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et établissements publics est en augmentation d'un point par rapport à l'année précédente (57,7 %), mais toujours inférieur au réalisé 2019 (59 %) et à la cible actualisée 2022 ; ce résultat traduit néanmoins un mouvement de normalisation de l'activité après un exercice 2020 atypique ;
- le taux d'actes transmis via le système d'information @CTES est en très forte progression pour atteindre 73 % (66 % en 2020) et dépasser la cible révisée (70 %).

Pour ce qui concerne enfin l'efficacité de l'administration territoriale :

- le taux des préfectures et des sous-préfectures dotées d'un centre d'expertise et de ressources des titres (CERT) labellisé *Qual-e-pref* s'établit à 28 % en 2021 pour une prévision actualisée à 75 %. La crise sanitaire et ses conséquences sur les conditions de travail des agents et les modalités d'accueil des usagers au sein du réseau préfectoral ont ainsi conduit de nombreux sites à reporter leur engagement dans une démarche qualité ;
- concernant les dépenses immobilières, l'exercice 2021 est en particulier marqué par une légère augmentation du ratio d'occupation des surfaces par agent, la création de nouvelles entités dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) ayant pu donner lieu à titre transitoire à des regroupements de services sans libération immédiate de la totalité des locaux en surnombre ; le niveau des dépenses d'entretien courant du locataire, dont la baisse était due au report de certains chantiers d'entretien courant durant la crise sanitaire, connaît une légère progression et laisse présager un retour au niveau d'avant crise.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer la prévention des risques

INDICATEUR 1.1 : Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à PPI

INDICATEUR 1.2 : Taux de respect de la périodicité des visites de contrôle obligatoires par la commission de sécurité des établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur

OBJECTIF 2 : Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres

INDICATEUR 2.1 : Délais moyens d'instruction des titres

INDICATEUR 2.2 : Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour la CNI, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'une part et les préfectures pour les titres de séjour d'autre part

OBJECTIF 3 : Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

INDICATEUR 3.1 : Taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics

INDICATEUR 3.2 : Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES

OBJECTIF 4 : Améliorer l'efficacité de l'administration territoriale de l'État

INDICATEUR 4.1 : Taux de préfectures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel

INDICATEUR 4.2 : Ratio d'efficacité bureautique de l'administration territoriale de l'État

INDICATEUR 4.3 : Dépenses de fonctionnement par agent

INDICATEUR 4.4 : Ratio souteneurs / soutenus

INDICATEUR 4.5 : Optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau

INDICATEUR 4.6 : Taux de sites en multi-occupation sur le périmètre de l'ATE

INDICATEUR 4.7 : Taux de véhicules mutualisés entre au moins deux services de l'État sur le périmètre de l'ATE

OBJECTIF 5 : Assurer la parité des emplois de la filière préfectorale et territoriale de l'État

INDICATEUR 5.1 : Taux de féminisation dans les primo-nominations

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Bilan stratégique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer la prévention des risques

INDICATEUR mission

1.1 – Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à PPI

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à PPI	%	78,7	78,5	80	80	82	80

Commentaires techniques

Source des données : préfectures/SDAT

Mode de calcul : cet indicateur permet de mesurer si tous les plans particuliers d'intervention (PPI) ont fait l'objet d'un exercice de sécurité civile depuis moins de 3 ou 5 ans.

Sont comptabilisés au numérateur : le nombre de PPI existant qui ont fait l'objet d'un exercice de sécurité civile dans les délais réglementaires au plus tard le 31 décembre N.

Sont comptabilisés au dénominateur : tous les PPI (les PPI comportant une ou des installations SEVESO II seuil haut, les PPI comportant un ou des stockages souterrains et les PPI ne comportant ni SEVESO II seuil haut ni stockage souterrain).

Depuis 2020, pour une meilleure représentativité du champ réglementaire des PPI soumis à exercice, les PPI en cours d'élaboration ne sont plus comptabilisés (car non soumis à exercice).

Cet indicateur est renseigné semestriellement.

INDICATEUR

1.2 – Taux de respect de la périodicité des visites de contrôle obligatoires par la commission de sécurité des établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de respect de la périodicité des visites de contrôle obligatoires par la commission de sécurité des établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur	%	94,3	85,2	85	91	88	90

Commentaires techniques

Source des données : préfectures/SDAT

Mode de calcul : cet indicateur mesure le respect de la programmation annuelle des visites périodiques pour les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH) soumis à obligation de contrôle par la commission de sécurité. Cet indicateur traduit une performance pluriannuelle portant sur plusieurs exercices cumulés (visites réalisées en année N pour des obligations nées en N et au cours des années précédentes).

Les ERP soumis à obligation de contrôle sont les ERP de 1^{ère}, 2^e, 3^e et 4^e catégories, ainsi que les locaux à sommeil de 5^e catégorie.

Sont comptabilisés au numérateur les ERP et les IGH soumis à obligation de contrôle ayant fait l'objet d'une visite périodique obligatoire au cours de l'année.

Sont comptabilisés au dénominateur tous les ERP et les IGH soumis à obligation de contrôle pour lesquels une visite périodique était obligatoire au titre de l'année N ou pour résorber un retard de visite obligatoire au titre des exercices précédents.

Cet indicateur est renseigné annuellement.

Le résultat de l'indicateur correspond à la moyenne pondérée des valeurs départementales.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : Niveau de préparation aux crises

Le bureau de la planification, des exercices et des retours d'expérience de la sous-direction de la préparation, de l'anticipation et de la gestion de crise assure un suivi et un accompagnement annuel des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC).

Au sein du dispositif ORSEC, les PPI sont des dispositions spécifiques adoptées par les préfets de département pour faire face aux conséquences sur la population d'un accident survenant sur des sites présentant un risque technologique : usines chimiques SEVESO seuil haut, centrales nucléaires, barrages. La périodicité triennale obligatoire des exercices PPI fait l'objet d'une planification par les SIDPC. La lecture des indicateurs IM 204 et IM 206 montre une reprise des exercices, qui pour beaucoup n'avaient pu être réalisés en 2020 dans le contexte de crise sanitaire.

Au regard des calendriers prévisionnels transmis par les SIDPC pour l'année 2022, les préfetures prévoient un rattrapage des exercices non réalisés en 2020 et 2021.

Indicateur 1.2 : Taux d'établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité

88,08 % des établissements recevant du public (ERP) soumis à obligation de contrôle ont fait l'objet d'une visite en 2021, ce qui est légèrement inférieur à l'objectif prévu de 90 %. La réalisation apparaît toutefois en nette amélioration par rapport à l'année précédente, avec une reprise d'activités après une année 2020 marquée par la crise sanitaire (85,2 %). Malgré des résultats contrastés sur les territoires, l'activité des commissions a repris un rythme normal avec un niveau d'avant 2020. L'arrêté du 24 juillet 2020 permettant de reporter les visites programmées en 2020 a ainsi été utilisé de façon mesurée. La mobilisation continue des acteurs territoriaux chargés de garantir le respect des conditions réglementaires de visites périodiques des ERP a permis de garantir ce niveau de contrôle. Dans les départements les plus en difficulté, les éléments de blocage existants avant 2020 ont perduré (sous effectifs ponctuels ou chroniques, quorum non atteint au sein des commissions de sécurité).

OBJECTIF**2 – Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres****INDICATEUR mission****2.1 – Délais moyens d'instruction des titres**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai d'instruction en CERT des passeports biométriques	jours	Sans objet	5,7	12	12	10,4	9
Délais d'instruction en CERT des cartes nationales d'identité	jours	Sans objet	7,5	15	15	13,8	10
Délais d'instruction en CERT des permis de conduire	jours	Sans objet	6,5	8	16	11,2	8

Commentaires techniquesSource des données : ANTS

Mode de calcul : cet indicateur permet de mesurer la performance imputable aux CERT en préfecture, autrement dit l'instruction. Les étapes du processus de délivrance des titres non imputables aux CERT telles que la fabrication ou l'acheminement ne sont donc pas prises en compte :

- le premier sous-indicateur mesure le délai moyen d'instruction des passeports biométriques ;
- le second sous-indicateur mesure le délai moyen d'instruction des cartes nationales d'identité ;
- le troisième sous-indicateur mesure le délai moyen d'instruction des permis de conduire.

Les deux premiers sous-indicateurs permettent de mesurer le délai de traitement d'une demande de titre d'identité imputable aux CERT (délai courant de la réception de la demande par les CERT jusqu'à la validation ou le rejet de la demande). Ils excluent les délais non imputables aux CERT (délai de rendez-vous auprès de la mairie, délai de fabrication, délai d'acheminement). De la même façon, le sous-indicateur relatif aux demandes de permis de conduire ne comprend pas la fabrication et l'acheminement du titre.

Les réalisés 2018 et 2019, auparavant calculés en % de titres délivrés sous un seuil plafond, sont indiqués « sans objet » car non comparables aux prévisions à partir de 2020 du fait du changement de mode de calcul.

INDICATEUR**2.2 – Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour la CNI, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'une part et les préfectures pour les titres de séjour d'autre part**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour la CNI, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'une part et les préfectures pour les titres de séjour d'autre part	%	1,1	1,2	1,1	1,2	1,6	1,3

Commentaires techniquesSource des données : préfectures/SDAT

Mode de calcul : cet indicateur mesure la capacité des centres d'expertise et de ressources titres (CERT) et des préfectures à détecter les demandes frauduleuses de titre déposées par des usagers. Il correspond au nombre de dossiers qui, après avoir fait l'objet de vérifications approfondies, suite à une primo-détection faisant soupçonner une fraude, sont reconnus, de manière avérée, comme effectivement frauduleux. Une demande de titre est qualifiée de frauduleuse dès lors que le CERT ou la préfecture, après analyse des pièces constitutives du dossier remis par le demandeur, établit que l'une au moins de ces pièces est contrefaite, falsifiée ou comporte de fausses informations.

Les demandes de titres considérées par cet indicateur sont les demandes de CNI, passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation instruites par les CERT et les titres de séjour instruites par les préfectures.

Cet indicateur est renseigné mensuellement.

Le résultat de l'indicateur est la moyenne pondérée des résultats départementaux. Il est exprimé en nombre de fraudes avérées pour 1 000 dossiers instruits suite à primo-détection.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 : délais moyens de délivrance des titres

À compter du PAP pour 2020, le délai mesuré est celui imputable à l'administration préfectorale, soit le délai d'instruction de la demande en CERT. En revanche, les délais de fabrication et d'acheminement des titres ne sont plus pris en compte.

1^{er} et 2^e sous-indicateurs : délai d'instruction en CERT des passeports biométriques et des cartes nationales d'identité (CNI)

Le délai de référence, de 12 jours pour les passeports biométriques et 15 jours pour les CNI, correspond à un niveau de qualité jugé satisfaisant pour les usagers.

Le délai moyen d'instruction d'une demande de passeport biométrique est de 10,4 jours en 2021 (source ANTS), soit 1,6 jour de moins que la cible du PAP. Pour une demande de CNI, il est de 13,8 jours (source ANTS), soit inférieur de 1,2 jour par rapport à la cible du PAP.

En 2021, la forte augmentation de la demande liée à l'effet de rattrapage des demandes non effectuées en 2020 et au premier semestre 2021, à la levée des restrictions sur les déplacements conjuguée à l'attractivité de la nouvelle CNI a provoqué l'allongement des délais.

3^e sous-indicateur : délai d'instruction en CERT des permis de conduire (PC)

Le délai de référence de 8 jours pour les demandes de permis de conduire et d'inscription aux stages de récupération de points correspond à un niveau de qualité jugé satisfaisant pour les usagers.

La prévision a été actualisée à 16 jours, alors qu'elle était de 8 jours dans le PAP, en hausse pour 2021. En effet, un incident informatique majeur au début du deuxième trimestre, conjugué à l'instabilité particulière des outils informatiques depuis lors et à une contrainte sur les effectifs, a dégradé de manière significative les performances en termes de délais d'instruction. Le délai médian d'instruction des titres en CERT, plus conforme à la réalité en ce qu'il n'inclut ni les itérations avec les usagers, ni les conséquences des demandes abandonnées par ces derniers, est de 11,2 jours pour l'année 2021 (source ANTS), soit 4,8 jours de moins que la prévision révisée et 3,2 jours de plus que la prévision initiale.

Le délai d'instruction des titres permis de conduire seuls (hors inscriptions) s'établit quant à lui à 12,9 jours.

Indicateur 2.2 : taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfectures

Le résultat présenté cette année fait état d'une forte hausse au regard de l'exercice précédent (1,6% contre 1,1). Toutefois, si l'on peut envisager une hausse du taux de dossiers de fraude documentaire et à l'identité détectés entre ces deux années, en raison de la hausse du nombre de dossiers caractérisés frauduleux sur l'ensemble des titres, cette augmentation est à relativiser du fait de l'absence partielle de données de l'infocentre du traitement informatique « TES » (Titres électroniques sécurisés), utilisé dans le cadre de l'instruction des demandes de cartes d'identité et des passeports, qui affecte la comptabilisation des demandes des nouvelles cartes nationales d'identité pour les troisième et quatrième trimestres de l'année 2021.

OBJECTIF**3 – Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire****INDICATEUR****3.1 – Taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture	%	88,7	82,2	90	87	83	90
Taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et établissements publics	%	59	56,6	61	60	57,7	63

Commentaires techniques

Sources des données : préfectures / SDAT

Mode de calcul :

1^{er} sous-indicateur : sont comptabilisés les actes relevant des 3 domaines (commande publique, urbanisme et fonction publique territoriale) auxquels peuvent s'adjoindre ceux relevant d'une priorité définie localement par le préfet dans le cadre de sa stratégie de contrôle. Ces actes proviennent des communes et de leurs établissements publics, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des départements et régions et de leurs établissements publics.

2^e sous-indicateur : sont comptabilisés tous les budgets primitifs (y compris les budgets annexes), ainsi que tous les autres actes budgétaires (budgets supplémentaires, décisions modificatives et comptes administratifs -budgets annexes compris-) provenant des régions, départements, communes, établissements publics locaux, EPCI et services départementaux d'incendie et de secours.

Seuls les actes contrôlés sur le fond et sur la forme sont pris en compte.

Les résultats nationaux de ces deux sous-indicateurs correspondent à la moyenne des résultats départementaux pondérée par leur volumétrie respective.

Ces deux sous-indicateurs sont renseignés semestriellement.

INDICATEUR**3.2 – Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES	%	66	68,7	68	70	73,3	70

Commentaires techniques

Source des données : système d'information @CTES / préfectures / SDAT

Mode de calcul : cet indicateur mesure la part des actes des collectivités locales reçus par les préfectures et sous-préfectures transmis électroniquement à l'application @CTES.

Sont comptabilisés au numérateur : le nombre d'actes télétransmis par le système d'information @CTES

Sont comptabilisés au dénominateur : le nombre total d'actes reçus.

Cet indicateur est renseigné semestriellement.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 3.1 : taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics**

1^{er} sous-indicateur : taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture

6 280 446 actes ont été reçus par les préfectures en 2021 (contre 5 866 736 en 2020) dont 989 203 prioritaires (contre 1 152 540 en 2020). 1 282 781 actes ont été contrôlés (contre 1 277 577 en 2020) dont 821 462 actes prioritaires (contre 947 391 en 2020). Entre 2020 et 2021, l'effort global de contrôle est donc resté stable (+0,41 %), malgré un contexte sanitaire défavorable.

Le taux de contrôle des actes prioritaires s'élève, en 2021, à 83 %. Si ce taux reste en deçà de la prévision actualisée, on constate néanmoins une remontée de l'effort de contrôle de ces actes.

En premier lieu, ce taux est à mettre en perspective avec le nombre d'actes prioritaires reçus, qui est en baisse pour l'année 2021.

En deuxième lieu, il peut également varier en fonction de la définition des priorités locales arrêtées dans les stratégies de contrôle élaborées par les préfets. En effet, le resserrement par les préfectures du nombre de priorités locales peut expliquer qu'un certain nombre d'actes soit contrôlé sans pour autant relever des catégories prioritaires. Il en va ainsi par exemple des actes en matière d'intercommunalité, qui peuvent recouvrir des enjeux politiques et financiers importants, sans pour autant toujours être définis comme des actes prioritaires.

Enfin, une part importante du temps de contrôle peut être consacrée à l'examen d'actes non prioritaires, mais ayant fait l'objet d'un signalement en interne à la préfecture ou par un tiers.

2^e sous-indicateur : taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et établissements publics

Alors que le taux de contrôle en 2019 s'établissait à 59 % marquant une légère baisse avec le taux constaté en 2018 à hauteur de 60 %, l'année 2020, marquée par la crise sanitaire a vu la performance des préfectures se dégrader faiblement avec un taux à 56,57 %. Au regard de ces résultats, la cible pour 2021 avait été ajustée à 60 % au lieu de 61 % afin de tirer les conséquences des conditions d'exercice du contrôle connues au cours de l'année 2020 marquées par des contraintes conjoncturelles.

Pour l'année 2021, le taux de contrôle des actes budgétaires s'élève à 57,67 %. Si ce taux de contrôle n'atteint pas la cible fixée, il traduit tout de même un mouvement de normalisation de l'activité après un exercice 2020 atypique. Cette hausse moindre qu'attendue est aussi due à la croissance du nombre d'actes à contrôler de près de 4,7 %, passé de 277 000 environ à 290 000 actes transmis.

Cette hausse s'explique également par une meilleure organisation des préfectures au regard des exigences induites par le contexte sanitaire. L'adaptation de leurs stratégies de contrôle permet de cibler les collectivités territoriales et le niveau de contrôle à réaliser.

Il est attendu que les efforts accomplis par les préfectures perdurent afin de soutenir la hausse constatée en 2021 et retrouver des niveaux de taux de contrôle antérieurs à la crise sanitaire.

La poursuite du déploiement d'Actes budgétaires qui concernait en 2020 45 % des collectivités soit près de la moitié contre 47,5 % 2021 a également contribué à soutenir l'activité de contrôle.

Indicateur 3.2 : taux d'actes télétransmis via le système d'information @ctes

Le taux de télétransmission a continué de progresser en 2021 en raison de l'obligation, depuis le 7 août 2020, de télétransmettre les actes au préfet au titre du contrôle de légalité pour certaines collectivités : régions, départements communes de plus de 50 000 habitants, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (dispositions issues de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République).

OBJECTIF**4 – Améliorer l'efficacité de l'administration territoriale de l'État****4.1 – Taux de préfectures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de préfectures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel	%	11	22	75	50	28	100

Commentaires techniques

Source des données : préfectures / SDAT

Mode de calcul : cet indicateur mesure le pourcentage de l'ensemble des préfectures et des sous-préfectures accueillant un CERT, labellisées sur le nouveau référentiel qualité, Qual-e-pref, par rapport au nombre total de préfectures et de sous-préfectures soumises à obligation de labellisation depuis la première année de déploiement (taux cumulé).

Périmètre pris en compte : la métropole et l'outre-mer. La préfecture de police de Paris n'est pas comptabilisée (hors périmètre du programme 354). L'ensemble des DOM et des COM sont comptabilisés, à l'exception de Wallis et Futuna et des TAAF.

Cet indicateur est calculé au niveau de l'administration centrale (par la DMAT).

INDICATEUR mission**4.2 – Ratio d'efficacité bureautique de l'administration territoriale de l'État**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio d'efficacité bureautique de l'administration territoriale de l'État	€/poste	514	675	650	650	730	630
Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	66 021	106 151	88 034		81 408	88 034

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Sources des données : dépenses de bureautique (numérateur) extraites du progiciel Chorus et nombre de postes bureautiques (dénominateur) estimé selon un ratio de poste par ETPT de 1,1.

Modalités de calcul : le ratio d'efficacité bureautique est établi pour l'ensemble des services de l'ATE qu'il s'agisse, en métropole, des services départementaux (préfectures, SGC-D et directions départementales interministérielles - DDI) ou régionaux (directions régionales) ou, en outre-mer, des préfectures ou hauts-commissariats et, dans les DROM, des secrétariats généraux communs et des directions ultramarines.

Le ratio d'efficacité bureautique est établi pour l'ensemble des services du périmètre du programme 354 (préfectures, sous-préfectures, hauts-commissariats en Outre-Mer, DDI, directions et délégations régionales, SGAR).

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- numérateur : somme des dépenses bureautiques payées dans l'année N (crédits de paiement consommés). Cette somme comprend les dépenses réalisées au titre :
 - des dépenses informatiques réalisées sur l'année (postes de travail, études SIC, maintenance informatique et services d'infrastructure) ;
 - des solutions d'impression et de reprographie qui correspondent aux services d'impression individuels ou partagés.
- dénominateur : estimation du nombre de postes de travail (PC fixes et portables) des services du périmètre considéré selon un ratio de 1,1 par ETPT, utilisé depuis 2021, suite à la mise en place du programme 354.

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR mission

4.3 – Dépenses de fonctionnement par agent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Dépenses de fonctionnement par agent	€	3 347	2 979	2 938	2 952	3 101	2 938
Nombre d'agents	Nb	50 785	80 137	80 031		74 007	80 031

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Sources des données : les données sont fournies par :

- le progiciel CHORUS pour les dépenses de fonctionnement (numérateur) (hors dépenses immobilières).
- les ministères pour le nombre d'ETPT (dénominateur), dont les effectifs sont recensés par la DMAT/SDAT.

Modalités de calcul :

- numérateur : ensemble des dépenses de fonctionnement courant des services relevant du périmètre de l'action 05 du programme 354 au 31 décembre 2021.
- dénominateur : nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) de l'ensemble des services relevant du périmètre du programme 354 au 31 décembre 2021 (préfectures et sous-préfectures, hauts commissariats en Outre-Mer, DDI, directions et délégations régionales et SGAR).

INDICATEUR

4.4 – Ratio soutenus / soutenus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio soutenus / soutenus	%	4,88	Non connu	Non déterminé	3,25	3,59	Non déterminé

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques:

Sources des données : les données sont fournies par : ANAPREF des agents des réseaux de préfectures/ sous-préfectures, et des SGC et enquête DMAT pour les effectifs des autres ministères de l'ATE

Mode de calcul :

a) - Les effectifs gérés (soutenus) :

Pour 2019, il a été retenu le nombre d'ETPT annuels réalisés compris dans le plafond d'emplois du périmètre des réseaux de préfectures et sous-préfectures du P307.

Pour 2021, afin de tenir compte de la création des SGC, il a été retenu la somme des effectifs suivants:

- nombre d'ETPT annuels compris dans le plafond d'emplois (programme 354) du périmètre des réseaux de préfectures et sous-préfectures, hors emplois DATE, membres du corps préfectoral et chargés de mission SGAR qui sont gérés par l'administration centrale à ce jour. Sont pris en compte la métropole, les DROM et les COM.
- nombre d'ETPT annuels de niveau départemental en DDI relevant du soutien d'un SGC-D en métropole et nombre d'ETPT annuels de niveau régional en DR relevant du soutien d'un SGC dans les DROM ou des services de l'État en Guyane

b) - Les effectifs gérants (soutenus) :

Pour 2019, sont retenus le nombre d'ETPT annuels réalisés des fonctions supports RH (gestion administrative, action sociale et formation) relevant du périmètre des réseaux de préfectures et sous-préfectures du programme 307. Pour 2021, sont retenus le nombre d'ETPT annuels positionnés sur des fonctions support de gestion des RH, d'action sociale et de formation (effectifs portés par le programme 354 à travers les SGC-D).

Formule = soutenus / soutenus x 100

Lecture: part des effectifs soutenus en RH rapportés au total des effectifs soutenus

INDICATEUR mission**4.5 – Optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio SUN / ETPT	m ² /poste de travail	21,51	21,26	21,90	21,81	23,56	20,27
Ratio entretien courant / SUN	€/m ²	15,77	15,55	18,67	18,26	16,04	18,67

Commentaires techniques**Sous-indicateur « Ratio SUN / ETPT »**

Sources des données :

- la valeur de la surface utile nette est issue de restitutions de l'infocentre immobilier de la Direction de l'immobilier de l'État.
- le nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) repose sur une enquête faite par la DMAT auprès des différents ministères occupants de l'ATE.

Modalités de calcul :

- numérateur : surface utile nette (SUN) en m² des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier de l'occupant sont gérés par le programme 354. Il s'agit des surfaces de bureau exclusivement.
- dénominateur : nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) dans les services déconcentrés de l'État du périmètre soutenu par le programme 354.

Sous-indicateur « Ratio entretien courant /SUN »

Sources des données :

- la valeur de la surface utile nette est issue de restitutions de l'infocentre immobilier de la Direction de l'immobilier de l'État.
- les dépenses d'entretien courant sont consolidées par la DMAT à partir du progiciel CHORUS.

Modalités de calcul :

- numérateur : dépenses d'entretien courant (activités : travaux courants du locataire, aménagement et rénovation des locaux).
- dénominateur : surface utile nette (SUN) en m² des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier de l'occupant sont gérés par le programme 354. Il s'agit des surfaces de bureau exclusivement.

INDICATEUR mission**4.6 – Taux de sites en multi-occupation sur le périmètre de l'ATE**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de sites en multi-occupation	%	38	38	41	39	39	43

Commentaires techniques

L'évolution de l'indicateur traduit les politiques immobilières mises en oeuvre localement dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État, par regroupement de services, abandons ou densifications de sites. Cet indicateur synthétique est un score de mutualisation calculé par région métropolitaine, dont la cible est fixée par le préfet. La DMAT/SDAT fait la synthèse nationale des mesures et des cibles.

La méthode repose sur une pondération des sites en fonction de leur importance en taille et sur le nombre de services occupants relevant de plusieurs périmètres ministériels.

Sources des données : synthèse réalisée par la DMAT/SDAT d'après les données déclaratives communiquées par les SGAR (hors outre-mer)

Mode de calcul : les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- numérateur : nombre total de points obtenus pour les sites en multi-occupation suivant une grille de pondération définie par la SDAT.
- dénominateur : nombre total de points de l'ensemble des sites pondérés suivant la grille de pondération définie.

INDICATEUR mission**4.7 – Taux de véhicules mutualisés entre au moins deux services de l'État sur le périmètre de l'ATE**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de mutualisation des véhicules	%	12,5	9	11,5	13	15	14

Commentaires techniques

Cet indicateur traduit la mise en œuvre de parcs automobiles mutualisés entre les différents services de l'ATE. L'indicateur est établi pour l'ensemble des services soutenus par le programme. L'objectif national, ainsi que le niveau de réalisation, sont issus des objectifs fixés par les préfets de région. La DMAT/SDAT assure la synthèse nationale des réalisés régionaux.

Sources des données : données fournies par la DMAT du ministère de l'Intérieur d'après les données déclaratives réalisées par les SGAR.

Modalités de calcul :

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- numérateur : nombre de véhicules mutualisés des services relevant du périmètre de l'action 05 du programme 354 entre au moins deux services de l'État en métropole.
- dénominateur : nombre total de véhicules des services relevant du périmètre de l'action 5 du programme 354 en métropole.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ainsi qu'annoncé dans le PAP pour 2021, l'impact des réformes de l'organisation territoriale de l'État (OTE) a pu être consolidé s'agissant des effectifs, induisant une révision à la baisse pour les années 2020 et 2021. En conséquence, les ratios 2021 d'efficacité bureautique (4.2), de fonctionnement par agent (4.3) et d'entretien courant / SUN (4.5) traduisent une hausse mécanique au regard des prévisions initiales.

Indicateur 4.1 : taux de préfectures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel

Au 31 décembre 2021, 28 % des préfectures et des sous-préfectures dotées d'un centre d'expertise et de ressources des titres (CERT) étaient labellisées Qual-e-pref, soit 31 préfectures et une sous-préfecture.

L'objectif de labellisation a été revu à 75 % pour 2021. Cependant en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences sur les conditions de travail des agents et les modalités d'accueil des usagers au sein du réseau préfectoral, de nombreux sites ont dû reporter leur démarche de labellisation Qual-e-pref à 2022. Un effet de rattrapage est attendu en 2022, hors élément contextuel majeur et prolongation de la crise sanitaire, le réseau préfectoral restant pleinement mobilisé pour le maintien d'une relation de qualité vis-à-vis de l'utilisateur. L'objectif ministériel est fixé à 100 % des préfectures et des sous-préfectures dotées d'un centre d'expertise et de ressources titres (CERT) labellisées au 30 septembre 2022.

Indicateur 4.2 : ratio d'efficacité bureautique

Le ratio 2021 s'établit à 730 €, soit une hausse de 8 % par rapport à la réalisation 2020 et de 12 % par rapport à la prévision 2021.

Les dépenses bureautiques (numérateur) ont augmenté de 4 % à périmètre courant par rapport à la prévision 2021 du fait du renforcement en matière d'équipements pour le télétravail. Le niveau atteint est donc exceptionnel au regard de l'historique de consommation.

En termes de postes de travail (dénominateur), la baisse constatée résulte des travaux de fiabilisation des effectifs : ainsi près de 81 408 postes sont recensés en 2021, soit une baisse de 6 626 par rapport à la prévision en PAP pour 2021. Pour mémoire, la méthodologie de calcul du nombre de postes bureautiques a été modifiée à compter du PLF pour 2021 et ne permet pas une comparaison directe entre 2020 et 2021.

La progression du ratio résulte ainsi à la fois de la réduction du nombre de postes bureautiques portés par le programme et d'une augmentation des dépenses bureautiques à périmètre courant.

Cette évolution traduit le respect de l'objectif gouvernemental du 5^{ème} comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 5 février 2021 d'équiper en outils de télétravail tous les agents dont les fonctions peuvent être exercées à distance (près de 43 000 postes acquis au niveau central pour un montant 48,71 M€ sur la période 2020-2021).

La cible 2023 a vocation à être actualisée afin de tenir compte de la fiabilisation du nombre de postes bureautiques.

Indicateur 4.3 : dépenses de fonctionnement par agent

Le ratio 2021 s'établit à 3 101 €, soit une hausse de 6 % par rapport à la prévision 2021 (2 938 €) et de 2 % par rapport à la réalisation 2020 (2 979 €).

Les dépenses de fonctionnement courant (numérateur) ont baissé de 2 % à périmètre courant par rapport à la prévision 2021 du fait des transferts de crédits de fonctionnement de la jeunesse, des sports et de la vie associative (JSVA) à l'éducation nationale.

En termes d'effectifs (dénominateur), 74 007 ETPT sont recensés en 2021, soit une baisse de 6 024 par rapport à la prévision en PAP. Cette évolution résulte de la fiabilisation des effectifs à l'issue de la mise en œuvre des réformes de l'OTE.

La progression à la hausse du ratio résulte ainsi d'une diminution du numérateur (dépenses de fonctionnement) moins prononcée que celle du dénominateur (effectifs).

La cible 2023 a vocation à être actualisée afin de tenir compte de la fiabilisation du nombre des ETPT.

Indicateur 4.4 : Indicateur soutenu / soutenus

Ce ratio a été créé au PAP pour 2021 dans le cadre de la création des SGC au 1^{er} janvier 2021.

L'année 2019 ne peut constituer une référence pertinente au regard des profondes évolutions de périmètre résultant de la création des SGC et des réformes de l'OTE (transfert des agents des services jeunesse et vie associative à l'éducation nationale, création des SMOE, des DDETS et des DREETS, mise en place de l'OSE Guyane).

Ainsi, l'exercice 2021 constitue le premier ratio de référence (prévision actualisée 2021 de 3,25 %). En exécution, sur la base de la comptabilité analytique des emplois de soutien arrêtée au 31 décembre 2021, le ratio « exécuté » affiche une relative stabilité au regard du « prévisionnel actualisé », avec un taux de 3,59 %. Le RAP 2022 permettra de consolider la répartition analytique des emplois sur les différentes missions de soutien RH et de fiabiliser ainsi l'indicateur soutenu / soutenus.

Il convient également de souligner que les travaux interministériels à venir devront permettre de fiabiliser les effectifs des ministères de l'ATE par niveau, avec une méthodologie partagée.

Cet indicateur a vocation, à terme, à traduire les gains de mutualisation et de rationalisation. Toutefois, la création de ces services n'ayant pu être précédée d'une convergence des processus ni des outils, les gains ne pourront intervenir que dans un second temps.

Indicateur 4.5 : optimisation de l'immobilier de bureau

L'impact des réformes OTE a pu être consolidé s'agissant des effectifs ce qui conduit à les corriger à la baisse en 2021 (travaux de fiabilisation tenant compte notamment des transferts JSVA). En dépit d'une stabilité du nombre de m² soutenus (numérateur), la baisse des effectifs (dénominateur) entraîne mécaniquement une hausse des ratios.

La stabilité surfacique résulte quant à elle des délais de mise en œuvre du volet immobilier des réformes de l'OTE: la traduction de ces réformes en termes de réduction de surfaces nécessite l'achèvement des manœuvres immobilières (regroupement de sites, restitution ou réutilisation des emprises).

Le sous-indicateur d'optimisation des surfaces de bureau occupées (ratio SUN/ETPT) affiche une dégradation pour l'année 2021 avec une augmentation du nombre de m² par ETPT soutenu, alors que la cible actualisée anticipait une amélioration du ratio d'occupation. Ainsi, cette évolution résulte d'une fiabilisation des effectifs (-6 024 ETPT) et d'une stabilisation des surfaces soutenues.

S'agissant du ratio d'entretien courant par m² de surface utile occupée, une diminution est constatée par rapport au prévisionnel 2021, en-deçà de la prévision actualisée pour 2021 (16,04 €/m² contre 18,67 attendus, soit - 2,63 points). Cette évolution résulte principalement de la baisse des dépenses d'entretien courant du locataire par rapport au montant initialement programmé pour 2021.

La baisse des dépenses d'entretien courant du locataire est issue du report de certains chantiers d'entretien courant durant la crise sanitaire dont les effets se sont prolongés en 2021. De plus, le déploiement du volet immobilier du plan de relance porté par la DIE, dont l'engagement de 80 % des crédits était attendu au 31 décembre 2021, a pu conduire les services chargés de projets immobiliers à favoriser le pilotage de ces opérations au détriment des opérations d'entretien financées sur le programme 354.

La cible 2023 du sous indicateur SUN/ETPT a vocation à être actualisée afin de tenir compte de la fiabilisation du nombre des ETPT.

Indicateur 4.6 : indicateur de multi-occupation immobilière

L'indicateur de multi-occupation immobilière a pour objet de valoriser les effets des actions de regroupements de services, abandons ou densification de sites occupés par les services de l'administration territoriale de l'État. À ce titre, il ne s'agit pas d'un taux de sites multi-occupés, mais d'un indicateur de synthèse dont les objectifs sont fixés et suivis régionalement.

Pour l'année 2021, le taux de sites en multi-occupation s'élève à 39 %, soit 1 point de plus que la réalisation 2020 et conforme à la prévision actualisée pour 2021. Pour sa quatrième année de mise en place, cet indicateur de performance relatif aux efforts de mutualisation réalisés par les services locaux affiche une tendance favorable, bien qu'en deçà de la prévision initiale 2021 (prévision revue au regard du report de la création des SGC).

La poursuite des regroupements de services issus de la réforme OTE en 2022 ainsi que la livraison de certaines opérations de rénovations de cités administratives ont vocation à améliorer progressivement le ratio au regard du développement de la multi-occupation immobilière.

Indicateur 4.7 : taux de véhicules mutualisés entre au moins deux services de l'État

L'objectif de cet indicateur est de piloter la mutualisation des flottes automobiles de l'administration territoriale de l'État. La mise en œuvre d'une démarche de partage de véhicules mutualisables entre services voisins a vocation à minorer les charges de fonctionnement du programme, tout en veillant à ne pas dégrader les capacités de déplacement des agents.

Le ratio de mutualisation des véhicules est étroitement lié au nombre de sites multi-occupés, la proximité géographique des services étant un préalable à la mise en commun des parcs automobiles. L'évolution du taux de mutualisation est également conditionnée par la mise à disposition progressive d'outils de gestion communs par la direction des achats de l'État (DAE), en matière de logiciel interministériel de gestion de flotte ou de solutions d'auto-partage.

Le taux de véhicules mutualisés, constaté au niveau national sur l'exercice 2021, est de 15 %. Ce taux correspond à un écart de +3,5 points avec la cible initiale prévue pour l'année 2021 (11,5 %) et un écart de +2 points par rapport à sa réactualisation (13 %).

L'évolution favorable de ce ratio s'explique par l'augmentation du nombre de véhicules mutualisés ainsi que par la stabilisation du parc de véhicules des services déconcentrés de l'État à l'issue de la réforme de l'OTE. Cette amélioration résulte de la mise en place des secrétariats généraux communs départementaux au 1^{er} janvier 2021 permettant un pilotage unique de la flotte départementale ainsi que de la réduction progressive du nombre de sites de l'OTE à l'issue des manœuvres immobilières (SGC-D, DDETS, DREETS).

OBJECTIF

5 – Assurer la parité des emplois de la filière préfectorale et territoriale de l'État

INDICATEUR mission

5.1 – Taux de féminisation dans les primo-nominations

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de féminisation dans les primo-nominations	%	40,63	43,43	40	40	42,63	40

ANALYSE DES RÉSULTATS

La part des primo-nominations féminines en 2021 est stable par rapport à l'année 2020 sur le recrutement des préfets (38 %) et des emplois DATE (45 %). Une légère baisse sur les nominations des sous-préfètes à 45 % apparaît en 2021 contre 47 % en 2020. L'objectif cible de 40 % est dépassé pour le périmètre préfectoral et territorial : 42,63 % pour l'année 2021.

Ces résultats sont le fruit d'une politique volontariste du ministère de l'Intérieur de promouvoir l'accès des femmes aux emplois d'encadrement supérieur. Plusieurs leviers peuvent à ce titre être soulignés : accompagnements spécifiques dans le cadre du cycle de formation Ariane, circulaire d'identification des hauts potentiels féminins susceptibles de pouvoir exercer des fonctions de préfète ou de sous-préfète, étude sur les parcours des femmes au ministère de l'Intérieur, séminaire de promotion des métiers préfectoraux auprès des publics féminins, efforts d'amélioration de la conciliation entre les temps de vie professionnels et personnels.

Outre les primo-nominations, la part des femmes dans les emplois de préfet et de sous-préfet progresse depuis plusieurs années pour atteindre respectivement 29 % et 36 % en 2021.

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>								
<i>Consommation 2021</i>								
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	161 687 184 154 310 721	21 311					161 687 184 154 332 033	161 687 184
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	548 320 729 418 889 670	9 720 178 40 374 384		13 068			558 040 907 459 277 123	596 040 907
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	121 173 733 123 431 236	681					121 173 733 123 431 916	121 173 733
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	583 735 876 724 230 890	574 998					583 735 876 724 805 889	584 235 876
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	410 152 888 370 197 396	205 478 416 219 535 526		23 010 420 15 425 577	299 420		638 641 724 605 457 920	649 936 724
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale		257 444 817 232 447 193		42 834 039 34 213 718	86 072	72 024	300 278 856 266 819 008	301 370 716
Total des AE prévues en LFI	1 825 070 410	472 643 411	0	65 844 459	0	0	2 363 558 280	2 414 445 140
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 511 213		+61 848 395 (hors titre 2)				+63 359 608	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-20 306 217		+64 834 944 (hors titre 2)				+44 528 727	
Total des AE ouvertes	1 806 275 406		665 171 209 (hors titre 2)				2 471 446 615	
Total des AE consommées	1 791 059 914	492 954 094	0	49 652 364	385 492	72 024	2 334 123 888	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>								
<i>Consommation 2021</i>								
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	161 687 184 154 310 721	20 721		15 179			161 687 184 154 346 622	161 687 184
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	548 320 729 418 889 670	9 720 178 40 994 554		13 068			558 040 907 459 897 293	596 040 907
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	121 173 733 123 431 236	681					121 173 733 123 431 916	121 173 733

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021								
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	583 735 876 724 230 890	703 563					583 735 876 724 934 454	584 235 876
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	410 152 888 370 197 396	203 829 959 219 159 456	-1 827	22 906 972 15 424 163	299 409		636 889 819 605 078 597	648 184 819
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale		256 104 819 261 119 667		44 496 773 33 482 026	87 700	72 024	300 601 592 294 761 417	301 693 452
Total des CP prévus en LFI	1 825 070 410	469 654 956	0	67 403 745	0	0	2 362 129 111	2 413 015 971
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 511 213		+62 848 395 (hors titre 2)				+64 359 608	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-20 306 217		-5 148 374 (hors titre 2)				-25 454 591	
Total des CP ouverts	1 806 275 406		594 758 722 (hors titre 2)				2 401 034 128	
Total des CP consommés	1 791 059 914	521 998 642	-1 827	48 934 436	387 109	72 024	2 362 450 299	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP	
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	162 667 945 159 244 566	154 033			162 667 945	162 667 945 159 398 599	
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	544 867 744 430 816 647	9 720 178 7 966 416		14 760	25 219 194	554 587 922	606 937 922 464 017 017
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	121 290 848 129 637 872	221				121 290 848	121 290 848 129 638 093
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	577 231 082 652 298 893	1 095 770				577 231 082	577 731 082 653 394 662
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	370 986 193 277 916 736	210 763 553 234 139 354	23 452 766 16 114 744		78 075	605 202 512	617 584 943 528 248 908
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale		393 888 025 246 284 885	42 035 725 28 485 082		461 721	435 923 750	436 612 581 275 231 689
Total des AE prévues en LFI	1 777 043 812	614 371 756	65 488 491	0	2 456 904 059	2 522 825 321	
Total des AE consommées	1 649 914 713	489 640 678	44 614 586	25 758 991		2 209 928 968	

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	162 667 945 159 244 566	143 986			162 667 945	162 667 945 159 388 552
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	544 867 744 430 816 647	9 720 178 20 850 755	-8 500	25 219 194	554 587 922	606 937 922 476 878 096
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	121 290 848 129 637 872	221			121 290 848	121 290 848 129 638 093
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	577 231 082 652 298 893	882 609			577 231 082	577 731 082 653 181 501
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	370 986 193 277 916 736	209 788 976 227 686 552	23 424 917 15 558 710	77 408	604 200 086	616 582 517 521 239 407
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale		263 528 265 258 053 873	41 743 505 25 378 819	462 093	305 271 770	305 960 601 283 894 785
Total des CP prévus en LFI	1 777 043 812	483 037 419	65 168 422	0	2 325 249 653	2 391 170 915
Total des CP consommés	1 649 914 713	507 617 995	40 929 029	25 758 696		2 224 220 434

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 649 914 713	1 825 070 410	1 791 059 914	1 649 914 713	1 825 070 410	1 791 059 914
Rémunérations d'activité	1 010 700 037	1 101 278 068	1 101 119 728	1 010 700 037	1 101 278 068	1 101 119 728
Cotisations et contributions sociales	626 949 305	710 186 558	677 169 403	626 949 305	710 186 558	677 169 403
Prestations sociales et allocations diverses	12 265 371	13 605 784	12 770 783	12 265 371	13 605 784	12 770 783
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	489 640 678	472 643 411	492 954 094	507 617 995	469 654 956	521 998 642
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	489 626 450	472 643 411	463 025 898	507 603 767	469 654 956	492 090 266
Subventions pour charges de service public	14 228	0	29 928 196	14 228	0	29 908 377
Titre 4 – Charges de la dette de l'État	0	0	0	0	0	-1 827
Charges financières diverses	0	0	0	0	0	-1 827
Titre 5 – Dépenses d'investissement	44 614 586	65 844 459	49 652 364	40 929 029	67 403 745	48 934 436
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	44 535 565	65 844 459	49 581 934	40 860 573	67 403 745	48 876 544
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	79 021	0	70 430	68 457	0	57 893
Titre 6 – Dépenses d'intervention	25 758 991	0	385 492	25 758 696	0	387 109
Transferts aux ménages	1 100	0	200	1 100	0	200
Transferts aux entreprises	4 178	0	0	2 550	0	1 628
Transferts aux collectivités territoriales	420 127	0	136 022	422 127	0	136 022
Transferts aux autres collectivités	25 333 585	0	249 270	25 332 918	0	249 259
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	72 024	0	0	72 024
Prêts et avances	0	0	2 024	0	0	2 024
Dotations en fonds propres	0	0	70 000	0	0	70 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Total hors FdC et AdP		2 363 558 280			2 362 129 111	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-18 795 004			-18 795 004	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+126 683 339			+57 700 021	
Total*	2 209 928 968	2 471 446 615	2 334 123 888	2 224 220 434	2 401 034 128	2 362 450 299

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel		500 000	1 511 213		500 000	1 511 213
Autres natures de dépenses	48 568 958	50 386 860	61 848 395	50 568 958	50 386 860	62 848 395
Total	48 568 958	50 886 860	63 359 608	50 568 958	50 886 860	64 359 608

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		510 857		510 857				
03/2021		8 167 765		8 167 765				
04/2021		336 945		336 945				
05/2021		508 969		508 969				
06/2021		8 635 100		8 635 100				
07/2021		854 896		854 896				
08/2021		449 016		449 016				
09/2021		12 825 504		12 825 504				
10/2021		64 544		64 544				
11/2021		582 671		582 671				
12/2021		6 644 366		6 644 366				
01/2022		89 469		89 469				
Total		39 670 103		39 670 103				

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2021	1 463 603	730 373	1 463 603	730 373				
04/2021		14 810		14 810				
05/2021		50 000		50 000				
06/2021		492 741		492 741				
07/2021		1 862 360		1 862 360				
08/2021		136 504		136 504				
09/2021	47 610	8 714 313	47 610	8 714 313				
10/2021		8 062 760		8 062 760				
11/2021		1 457 038		1 457 038				
12/2021		657 393		1 657 393				
Total	1 511 213	22 178 292	1 511 213	23 178 292				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/11/2021	462 008		462 008					
Total	462 008		462 008					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		15 030 283						
Total		15 030 283						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021	4 935 404	19 251 916	4 935 404	14 136 717				
Total	4 935 404	19 251 916	4 935 404	14 136 717				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		50 930 894		1 035 891				
Total		50 930 894		1 035 891				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		3 239 709		3 239 709	14 762 295		14 762 295	
19/11/2021	1 501 377	1 420 157	1 501 377	1 420 157				
Total	1 501 377	4 659 866	1 501 377	4 659 866	14 762 295		14 762 295	

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021					99 464	3 850 846	99 464	3 850 846
19/11/2021		352 346		352 346	1 700 000		1 700 000	
08/12/2021					1 500 000		1 500 000	
Total		352 346		352 346	3 299 464	3 850 846	3 299 464	3 850 846

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						11 572 206		11 572 206
01/12/2021					9 143 247	9 967 309	9 143 247	9 910 142
Total					9 143 247	21 539 515	9 143 247	21 482 348

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	8 410 002	152 073 700	8 410 002	83 033 215	27 205 006	25 390 361	27 205 006	25 333 194

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	161 687 184 154 310 721	21 311	161 687 184 154 332 033	161 687 184 154 310 721	35 901	161 687 184 154 346 622
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	548 320 729 418 889 670	9 720 178 40 387 452	596 040 907 459 277 123	548 320 729 418 889 670	9 720 178 41 007 623	596 040 907 459 897 293
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	121 173 733 123 431 236	681	121 173 733 123 431 916	121 173 733 123 431 236	681	121 173 733 123 431 916
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	583 735 876 724 230 890	574 998	584 235 876 724 805 889	583 735 876 724 230 890	703 563	584 235 876 724 934 454
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	410 152 888 370 197 396	228 488 836 235 260 524	649 936 724 605 457 920	410 152 888 370 197 396	226 736 931 234 881 201	648 184 819 605 078 597
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale		300 278 856 266 819 008	301 370 716 266 819 008		300 601 592 294 761 417	301 693 452 294 761 417
Total des crédits prévus en LFI *	1 825 070 410	538 487 870	2 363 558 280	1 825 070 410	537 058 701	2 362 129 111
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-18 795 004	+126 683 339	+107 888 335	-18 795 004	+57 700 021	+38 905 017
Total des crédits ouverts	1 806 275 406	665 171 209	2 471 446 615	1 806 275 406	594 758 722	2 401 034 128
Total des crédits consommés	1 791 059 914	543 063 974	2 334 123 888	1 791 059 914	571 390 385	2 362 450 299
Crédits ouverts - crédits consommés	+15 215 492	+122 107 235	+137 322 727	+15 215 492	+23 368 337	+38 583 829

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Depuis 2020 la ventilation des crédits du programme 354 a connu des évolutions entre les 5 actions pour prendre en compte les enjeux de mutualisation, notamment dans le cadre de la création des secrétariats généraux communs départementaux (SGC-D) :

- sont intégralement ventilées sur l'action 04 les fonctions de management, de pilotage y compris d'encadrement des services des préfectures et des directions départementales interministérielles (DDI) ;
- la masse salariale et les emplois des effectifs affectés aux fonctions supports du programme (principalement au titre des SGC-D) sont ventilées sur l'action 05.

L'objectif poursuivi est de donner une visibilité sur les effectifs affectés aux métiers traditionnels des préfectures notamment en matière de réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance de titre, ainsi que de mettre en valeur la mission soutien du ministère de l'Intérieur au bénéfice des ministères de l'ATE.

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Justification au premier euro

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 825 070 410	541 438 277	2 366 508 687	1 825 070 410	540 009 108	2 365 079 518
Amendements	0	-2 950 407	-2 950 407	0	-2 950 407	-2 950 407
LFI	1 825 070 410	538 487 870	2 363 558 280	1 825 070 410	537 058 701	2 362 129 111

Les crédits en hors titre 2 ont été minorés de 2 950 407 € en LFI (amendement du Gouvernement - gage des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances).

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de la maquette n'est intervenue pour l'exercice 2021.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En hors titre 2, différents mouvements sont venus modifier en gestion les crédits du programme 354 ouverts en LFI pour 2021.

- **Reports de crédits**

Pour le programme 354, les reports de crédits 2020 sur 2021 s'élèvent au total à 85 213 093 € en AE et 15 172 607 € en CP. Ils se décomposent de la manière suivante :

- au titre des autorisations d'engagement non affectées : 15 030 283 € (arrêté du 22 janvier 2021) ;
- au titre des fonds de concours : 19 251 916 € en AE et 14 136 717 € en CP (arrêté du 27 janvier 2021) :
 - fonds de concours 09.1.1.671 « Participations du FEDER aux dépenses de fonctionnement d'assistance technique - Hors titre 2 » pour 1 544 459 € en AE et 1 477 996 € en CP ;
 - fonds de concours 09.1.2.138 « Participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés » pour 14 500 808 € en AE et 6 072 090 € en CP ;
 - autres fonds de concours pour 3 206 649 € en AE et 6 586 631 € en CP.
- au titre des crédits généraux : 50 930 894 € en AE et 1 035 890 € en CP (arrêté du 15 février 2021).

- **Décrets de transferts et décrets de virements**

Les transferts en gestion ont représenté un montant net de 1 161 366 € en AE et en CP.

Transferts entrants à hauteur de 7 812 420 € en AE et en CP, répartis comme suit :

- 5 950 000 € destinés au financement de dotations aux préfetures de région et de département pour financer leurs dépenses de communication au titre du plan de relance, en provenance des programmes 362, 363, 364 et 425 ;
- 650 835 € destinés au financement de l'accompagnement de la création, dans le cadre de la réforme de l'OTE, des secrétariats généraux communs départementaux (SGC-D) et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (et le cas échéant de la protection des populations) (DDETS-PP) avec une mobilisation du fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH) en provenance du programme 351 ;

- 569 000 € destinés au financement du projet d'installation de la direction des affaires culturelles (DAC) et du dépôt de fouilles archéologiques de la Guadeloupe dans un immeuble pris à bail sur la commune de Baillif en provenance du programme 224 ;
- 264 489 € destinés au financement de la quote-part DGFIP au titre du renouvellement de mobilier dans le cadre du projet de rénovation de la cité administrative de Saint-Sever à Rouen, en provenance du programme 156 ;
- 352 346 € destinés au remboursement d'une partie des recettes perçues au titre de la réutilisation des données du système d'immatriculation des véhicules en provenance du programme 216 ;
- 25 750 € destinés au financement du fonctionnement courant des directions régionales aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) des cinq départements ultramarins, en provenance du programme 137.

Transferts sortants à hauteur de 6 651 054 € en AE et en CP, répartis ainsi :

- 3 500 000 € destinés au financement des licences Windows utilisateurs et des serveurs dans le cadre des accords Microsoft au profit du programme 216 ;
- 2 702 100 € destinés au financement de la quote-part ministérielle aux espaces France Services au profit du programme 112 ;
- 178 000 € destinés au financement de la part de TVA de la commande de 1000 postes de travail informatiques nomades sécurisés et chiffrés « NOEMI » ayant fait l'objet d'un virement en 2020, au profit du programme 216 ;
- 30 290 € destinés au financement d'ordinateurs sur le stock stratégique de l'État géré par la direction interministérielle du numérique (DINUM) au profit du programme 129 ;
- 163 909 € destinés au financement du projet SIRH DIALOGUE 2 au profit du programme 216 ;
- 64 167 € destinés au financement de la participation du ministère de l'Intérieur à l'opération immobilière de la cité administrative et judiciaire de Saint-Martin pilotée par l'agence publique pour l'immobilier de la justice au profit du programme 310 ;
- 8 937 € destinés au financement d'un pôle interdépartemental expérimental d'instruction des procédures « Dublin » en île-de-France au profit du programme 176 ;
- 3 651 € destinés au financement du remboursement des frais de quarantaine obligatoire en Nouvelle-Calédonie au profit du programme 123.

- **Lois de finances rectificatives**

Deux lois de finances rectificatives sont venues annuler les crédits hors titre 2 suivants de la mise en réserve :

- loi de finances n° 2021-953 du 19 juillet 2021 à hauteur de 11,57 M€ en AE et CP ;
- loi de finances rectificative n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 à hauteur de 9,97 M€ en AE et 9,91 M€ en CP.

En matière de titre 2, la ressource du programme a évolué au regard des mouvements suivants :

- **Reports de crédits**

Par arrêté du 27 janvier 2021 portant report de crédits, les ressources en gestion du programme 354 ont été ajustés à la hausse de 4,9 M€ hors CAS. Ces crédits ont été rattachés *via* le fonds de concours permettant le remboursement des rémunérations de certains agents du programme participant à la gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER).

- **Décrets de transferts et décrets de virements**

Les mouvements en titre 2 s'élèvent à 16 M€ dont 11,1 M€ hors CAS, y compris les rattachements de fonds de concours en gestion.

Au titre des décrets de virement et de transfert entrant, le programme a bénéficié d'abondements à hauteur 10 579 082 € (dont 8 317 526 € en hors CAS et 2 261 556 € en CAS), décomposés comme suit :

- 3 101 700 € dont 2 223 299 € hors CAS au titre des délégués du préfet pour le premier semestre 2021 ;
- 3 467 950 € dont 2 485 827 € hors CAS pour le second semestre 2021 ;
- 19 343 € hors CAS au titre du financement du projet « Ligne directe France Service » et des « PFRA étendues » ;
- 19 200 € hors CAS au titre du financement FTAP du pôle État Bisontin en Nouvelle Aquitaine ;
- 615 000 € hors CAS au titre de la poursuite de l'expérimentation des PFRA étendue ;
- 1 144 228 € dont 850 663 € hors CAS au titre du transfert concernant le Secrétariat général aux moyens mutualisés en Île de France (SGAMM IDF) ;
- 354 356 € dont 246 889 € hors CAS au titre du transfert des emplois des services d'information et de communication en provenance des ministères sociaux ;
- 1 395 297 € compensés par le fond d'accompagnement interministériel RH (FAIRH) au titre de la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement RH indemnisés aux agents du programme dans le cadre de la réforme de l'OTE ;
- 462 008 € hors CAS au titre du forfait mobilité durable, du surcoût de la réforme du capital décès, de la prime de fidélisation Seine-Saint-Denis et de la réforme statutaire de la filière sociale.

Les ressources du programme ont été réduites en 2021 par décrets de transfert ou de virement sortant pour un montant total de 26,6 M€ dont 17,9 M€ hors CAS réparti comme suit :

- 19 127 308 € dont 13 215 517 € hors CAS par décret de transfert de crédits 29 juin 2021 au titre du rétro-transfert OTE (remboursement salaires aux ministères contributeurs lié au décalage de la reprise en paie au sein du ministère de l'intérieur des agents transférés dans le cadre de la réforme) ;
- 99 464 € dont 68 454 € hors CAS au titre du transfert du pôle interdépartemental Dublin ;
- 4 155 987 € dont 2 896 755 € hors CAS au ministère de la transition écologique, ainsi que de 52 702 € dont 35 233 € hors CAS aux ministères sociaux au titre des rétro-transfert complémentaire OTE ;
- 3 200 000 € hors CAS au bénéfice du programme 216 dont 1 700 000 € de compensation des dépenses d'action sociale des préfectures et 1 500 000 € au titre de redéploiements de fin de gestion internes au ministère de l'Intérieur.

Le volume constaté de transferts sortants s'explique en majeure partie (pour 23,3 M€) par la mise en œuvre budgétaire de la réforme de l'organisation territoriale de l'État et principalement par la création au 1^{er} janvier 2021 des secrétariats généraux communs départementaux (SGC-D). Cette mise en œuvre a été marquée par une reprise en paie progressive des agents ayant suivi leurs missions au sein des SGC-D (du 1^{er} avril au 1^{er} août 2021), se traduisant par la nécessité de procéder au remboursement en gestion des salaires maintenus au sein des ministères contributeurs de la réforme pour un total de 19,1 M€ en première vague. Ensuite, une seconde vague de rétro-transferts a consisté en une compensation de certains des ministères du sureffectif qu'ils ont constaté à l'issue de la réforme au sein de leurs services déconcentrés pour 4,2 M€.

- **Lois de finances rectificatives**

Compte tenu du décalage d'activités, la loi de finances rectificative n°2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 a procédé à une annulation de crédits hors CAS pour 9,1 M€ comprenant la mise en réserve initiale (6,4 M€) et une annulation complémentaire de 2,7 M€ au-delà de la réserve.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits hors-titre 2 ont été abondés des crédits de fonds de concours (FDC) et d'attributions de produits (ADP) suivants :

- **au titre des reports de crédits : 20 182 810 € en AE et 15 067 611 € en CP :**
 - **19 251 916 € en AE et 14 136 717 € en CP au titre des FDC :**

- FDC 671 « Participations du FEDER aux dépenses de fonctionnement d'assistance technique - Hors titre 2 » à hauteur de 1 544 459 € en AE et 1 477 996 € en CP ;
- FDC 138 « Participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés » à hauteur de 14 500 808 € en AE et 6 072 090 € en CP s'agissant de la production et de l'acheminement de la carte nationale d'identité ;
- FDC 197 « Participation des agences de rénovation urbaine et de cohésion sociale aux frais engagés par le ministère dans le concours apporté à leur action » à hauteur de 218 995 € en AE et CP ;
- FDC 677 « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement et dépenses de fonctionnement » à hauteur de 2 771 903 € en AE et 4 278 724 € en CP ;
- FDC 184 « Participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées » à hauteur de 215 751 € en AE et 88 912 € en CP ;
- FDC 627 « Participation contractuelle au financement des programmes immobiliers » à hauteur de 2 000 000 € en CP.
- **930 894 € en AE et CP au titre des ADP :**
 - ADP 631 « Produit des cessions de biens mobiliers – métropole » à hauteur de 780 682 € ;
 - ADP 632 « Redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules » à hauteur de 6 € ;
 - ADP 662 « Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale » à hauteur de 99 758 € ;
 - ADP 633 « Produits des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger » à hauteur de 44 387 € ;
 - ADP 859 « Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac « La Gabrielle » et en rémunération des prestations fournies en outre-mer » à hauteur de 6 062 €.
- **au titre des rattachements de crédits en cours de gestion : 61 848 394 € en AE et 62 848 394 € en CP :**
 - **22 178 292 € en AE et 23 178 292 € en CP au titre des FDC :**
 - FDC 671 « Participations du FEDER aux dépenses de fonctionnement d'assistance technique - Hors titre 2 » à hauteur de 1 632 137 € en AE et CP ;
 - FDC 138 « Participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés » à hauteur de 15 897 393 € en AE et CP s'agissant de la production et de l'acheminement de la carte nationale d'identité et à hauteur de 2 397 366 € s'agissant des taxes sur les titres de séjour et de voyage électronique ;
 - FDC 197 « Participation des agences de rénovation urbaine et de cohésion sociale aux frais engagés par le ministère dans le concours apporté à leur action » à hauteur de 1 340 481 en AE et CP ;
 - FDC 677 « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement et dépenses de fonctionnement » à hauteur de 218 564 € en AE et CP ;
 - FDC 184 « Participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées » à hauteur de 692 351 € en AE et CP ;
 - FDC 627 « Participation contractuelle au financement des programmes immobiliers » à hauteur de 1 000 000 € en CP.
 - **39 670 103 € en AE et CP au titre des ADP :**
 - ADP 167 « Valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État (SIV) » à hauteur de 5 250 046 € ;
 - ADP 631 « Produit des cessions de biens mobiliers – métropole » à hauteur de 3 982 507 € ;
 - ADP 632 « Redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules » à hauteur de 29 904 128 € ;
 - ADP 662 « Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale » à hauteur de 159 031 € ;
 - ADP 633 « Produits des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger » à hauteur de 99 804 € ;
 - ADP 859 « Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac « La Gabrielle » et en rémunération des prestations fournies en outre-mer » à hauteur de 274 517 € ;

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Justification au premier euro

- ADP 867 « Droits d'inscription à l'examen de chauffeur de taxi » à hauteur de 68 €.

Les crédits de titre 2 ont été abondés à hauteur de 1,5 M€ de fonds de concours lié au remboursement de la rémunération de la rémunération des agents œuvrant au nom du fonds européen de développement économique régional (FEDER).

La consommation de ces ressources issues des différents fonds est répartie de façon suivante :

		Consommation au 31/12/2021	
		AE	CP
FDC	09.1.1.671	402 173	239 027
	09.1.2.138	14 662 089	15 636 287
	09.1.2.197	671 913	671 913
	09.1.2.677	-	-
	09.1.2.184	660 974	534 135
	09.1.2.627	-	-
Sous-total FDC		16 397 148	17 081 362
ADP	09.2.2.167	5 131 637	5 131 637
	09.2.2.631	4 189 460	4 189 460
	09.2.2.632	29 884 009	29 884 009
	09.2.2.662	156 203	156 203
	09.2.3.633	141 223	141 223
	09.2.3.859	173 047	173 047
	09.2.2.867	-	-
Sous-total ADP		39 675 579	39 675 579
Total FDC et ADP		65 475 643	56 756 940

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	9 125 352	21 539 515	30 664 867	9 125 352	21 482 348	30 607 700
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	9 125 352	21 539 515	30 664 867	9 125 352	21 482 348	30 607 700

La mise en réserve des crédits appliquée en 2021 au programme « Administration territoriale de l'État » a été constituée à hauteur de 0,5 % pour les dépenses de personnel et de 4 % pour les autres titres, sur les crédits ouverts en loi de finances initiale, soit :

- 9,13 M€ en AE et en CP (dont 6,47 M€ hors CAS pensions) en titre 2 ;
- 21,54 M€ en AE et 21,48 M€ en CP en hors titre 2.

Le montant de la réserve a été ventilé de manière proportionnelle sur chaque enveloppe.

En hors titre 2, les crédits de la réserve de précaution ont été intégralement annulés par :

- la LFR n° 2021-953 du 19 juillet 2021 à hauteur de 11,57 M€ en AE et CP ;
- la LFR n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 à hauteur de 9,97 M€ en AE et 9,91 M€ en CP.

Pour ce qui concerne les crédits du titre 2, la loi de finances rectificatives n°2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 est venue annuler 6,47 M€ hors CAS de la réserve de précaution.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	+11,00	1 135,30	1 309,00	-7,33	1 238,55	-63,12
1174 – Personnels administratifs cat A	-151,00	5 164,82	5 216,00	+34,95	5 275,60	+24,65
1175 – Personnels administratifs cat B	-620,00	7 334,21	7 470,00	-109,83	7 379,70	+19,53
1176 – Personnels administratifs cat C	-896,00	9 010,44	10 575,00	-139,10	10 383,98	-51,92
1162 – Personnels techniques	0,00	4 069,36	4 550,00	-55,39	4 429,10	-65,51
Total	-1 656,00	26 714,13	29 120,00	-276,70	28 706,93	-136,37

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	+75,00	-0,24	+46,82	+27,54	+19,28
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	+86,00	-0,08	-161,09	-244,16	+83,07
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	+237,00	-0,85	-700,83	-298,37	-402,46
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	+423,00	+9,57	+184,07	+224,37	-40,30
1162 – Personnels techniques	0,00	+122,00	+1,67	+291,46	+99,99	+191,47
Total	0,00	+943,00	+10,07	-339,57	-190,63	-148,94

En loi de finances initiale, le programme 354 s'est vu allouer un plafond d'emplois de 29 120 ETPT, pour un plafond d'emplois actualisé de 28 843,3 ETPT intégrant les mouvements de transferts intervenus en cours de gestion (soit un solde net de -276,7 ETPT) décomposé comme suit :

- transfert entrant de +112 ETPT au titre du remboursement par l'agence nationale de la cohésion du territoire (ANCT) de la consommation au titre des délégués du préfet portés par le programme 354 ;
- transfert entrant de +20 ETPT au titre de la constitution au 1^{er} avril 2021 du secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) Île-de-France ;
- transfert entrant de +7 ETPT au titre des emplois des services informatiques et de communication des ministères sociaux ;
- transferts sortants de -415 ETPT au bénéfice des différents ministères de l'administration territoriale de l'État au titre du rétro-transfert des emplois des SGC-D qui ont continué à être portés par les ministères d'origine jusqu'à leur reprise en paie par le ministère de l'Intérieur ;
- transfert sortant de -0,3 ETPT au titre de la création de la direction de la mer et du littoral en Corse au bénéfice du ministère de la Transition écologique.

La consommation 2021 du plafond d'emplois atteint 28 706,93 ETPT. Ainsi, le programme affiche une faible vacance de 136,37 ETPT, soit 0,46% du plafond d'emplois actualisé, qui s'explique par la mise en œuvre de la réforme de l'OTE :

- la reprise en paie échelonnée des agents transférés sur une période de 6 mois a rendu complexe le pilotage du titre 2, de même que les incertitudes sur le quantum des rétro-transferts sollicités par les ministères ;
- le transfert d'emplois des SGC-D s'est en outre traduit, en partie, par des postes transférés vacants qui ont été pourvu au fil de l'eau ou dans le cadre des campagnes de mobilité.

Enfin, des corrections techniques à hauteur de 10,07 ETPT ont été appliquées pour tenir compte de l'impact en ETPT des flux d'effectifs non comptabilisés dans l'évolution des emplois à périmètre constant.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	263,00	40,00	6,67	286,00	15,00	6,37	+23,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	851,30	178,00	6,66	1 031,30	120,00	6,80	+180,00	0,00
1175 – Personnels administratifs cat B	1 210,40	297,00	5,50	1 154,48	112,00	9,32	-55,92	0,00
1176 – Personnels administratifs cat C	1 579,40	389,00	7,30	1 217,00	197,00	6,00	-362,40	0,00
1162 – Personnels techniques	572,20	202,00	7,10	810,52	74,00	6,00	+238,32	0,00
Total	4 476,30	1 106,00		4 499,30	518,00		+23,00	0,00

Après plusieurs années de suppressions de postes au sein du réseau préfectoral, le programme a bénéficié en 2021 d'un schéma d'emplois neutre au titre de la loi de finances afin de préserver l'administration déconcentrée et renforcer son action de proximité au cœur des territoires. Les réformes de structure sont par ailleurs allées de pair avec un très fort développement du numérique, dans un contexte de réduction des délais de délivrance des titres (mise en œuvre du plan préfecture nouvelle génération et développement de l'administration numérique pour les étrangers de France). La crise sanitaire a également mis en lumière les attentes fortes des citoyens envers les services de l'État. Afin de renforcer l'efficacité et l'expertise dans les départements, les préfets ont ainsi adapté, chaque fois que nécessaire, le profil des postes à renouveler, ce qui explique le repyramidage constaté en 2021.

Au cours de l'année, le schéma d'emplois a enfin été porté à + 23 ETP au titre de la création temporaire de postes d'experts de haut niveau et de directeurs de projet auprès des préfets de département, afin de renforcer le pilotage des projets prioritaires du Gouvernement dans les territoires.

Les flux d'entrées et de sorties sont présentés retraités des mouvements au titre des contractuels infra-annuels qui sont neutres sur le schéma d'emplois, avec une stricte égalité en entrées et en sorties (4693 flux). Ces mouvements infra annuels apparaissent en progression par rapport à 2020 et s'expliquent par un besoin accru à des renforts temporaires.

Les départs en retraite représentent près de 25 % des flux de sorties, en progression par rapport à 2020 (1106 départs en retraite contre 955), traduisant l'évolution démographique du programme. Les agents de catégorie C (tant des personnels administratifs que techniques) représentent à eux-seuls plus de 50% des départs à la retraite. Par ailleurs, les mobilités sortantes près de 24 % des sorties tandis que les changements de quotité de temps de travail en représentent 29 %.

S'agissant des flux entrants sur le programme, 51 % des entrées s'effectuent via des mobilités intra ou inter ministérielles (principalement en position normale d'activité ou en détachement). Les recrutements par concours représentent quant à eux 12 % des entrées (518 primo recrutements). Enfin, la modification de quotité de temps de travail expliquent 29 % des flux entrants, soit une parfaite neutralité avec les sorties pour ce motif.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Services régionaux	1 188,00	1 053,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	27 932,00	27 653,90	+943,00	0,00	+10,07	-339,57	-190,63	-148,94
Total	29 120,00	28 706,93	+943,00	0,00	+10,07	-339,57	-190,63	-148,94

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Services régionaux	0,00	991,60
Services départementaux	0,00	27 238,99
Total	0,00	28 230,59

L'intégralité des emplois du programme « Administration territoriale de l'État » sont rattachés aux services déconcentrés : préfectures de région et secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR), préfectures de département, sous-préfectures, SGC-D et représentation de l'État dans les collectivités d'outre-mer (COM).

Les emplois sont affectés pour une très grande majorité (96 %) sur le périmètre départemental, soit 27 239 ETP au 31 décembre 2021, dont 75 % affectés en préfectures et sous-préfectures et 25 % dans les SGC-D. Ainsi, par rapport à 2020, la part des effectifs départementaux progresse de 12,6 % à la suite de la création des SGC-D au 1^{er} janvier 2021.

Les effectifs régionaux (4 %) recouvrent les effectifs des SGAR, des emplois de chargés de mission thématiques, des plates-formes d'appui RH ou des achats (PFRH et PFRA) et des hauts commissaires à la lutte contre la pauvreté.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	2 899,00	2 840,61
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	9 276,00	7 248,36
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	2 024,00	2 119,43
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	7 677,00	9 784,94
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	7 244,00	6 713,59
Total	29 120,00	28 706,93
Transferts en gestion		-276,70

Sur l'exercice 2021, la consommation d'effectifs sur les actions 01 et 03 sont en cohérence avec les prévisions faites en LFI. Les effectifs de l'action 03 « contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales » présente une progression de 5 % au regard de la prévision en LFI.

S'agissant des autres actions, l'évolution des effectifs entre la prévision en LFI et l'exécution traduit les conséquences de la nouvelle ventilation analytique des emplois mise en œuvre depuis 2020 dans le cadre de la création du programme 354 puis de la mise en œuvre des réformes de l'OTE (dont les transferts d'emplois associés) :

- en ce qui concerne l'action 02, l'écart par rapport à la LFI s'explique par la bascule des emplois de management stratégique et des fonctions support sur les actions 04 et 05, afin que les données retracées en comptabilité analytique représentent uniquement les moyens affectés aux métiers de délivrance des titres (les services étrangers et les centres d'expertise de ressources et des titres) ;
- s'agissant de l'action 04, de manière symétrique, l'écart par rapport à la LFI s'explique par l'intégration de la totalité des emplois de management stratégique au sein de cette action et par le rôle croissant des missions de coordination des politiques gouvernementales.

La nouvelle ventilation de référence des emplois a vocation à être intégrée dans le cadre du PLF pour 2023.

Pour ce qui concerne l'action 05, les effectifs consacrés aux fonctions supports sont en diminution par rapport à l'estimation LFI en raison :

- des rétro-transferts opérés en gestion 2021 au bénéfice des ministères de l'ATE pour -415 ETPT (en raison du décalage de reprise en paie des agents transférés) ;
- la vacance constatée sur les postes transférés en SGC-D à leur création.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
622,00	5,12	0,00

Au 31 décembre 2021, 622 apprentis étaient présents dans le réseau des préfetures, soit le double par rapport au 31 décembre 2020 (305 apprentis).

Cette augmentation de 400 apprentis depuis l'année 2017, soit + 57 % par rapport au niveau maintenu, s'inscrit dans le cadre du « plan 10 000 jeunes » du ministère de l'Intérieur, destiné à renforcer le lien avec la population. Il s'agit par ce biais de faire découvrir aux jeunes les métiers de la sécurité et de la protection, ainsi que celles et ceux qui l'incarnent au quotidien. Ce plan consiste à offrir en 2021 et 2022 plus de 10 000 stages, contrats d'apprentissage et autres opportunités, à des collégiens de troisième, lycéens, apprentis et aux étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap dans le cadre des services civiques). Ces apprentis sont présents pour 77 % sur des fonctions administratives essentiellement auprès des ressources humaines ainsi que des coordinations des politiques publiques, et pour 23 % sur des missions techniques.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion de ressources humaines sont portés par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » (volet performance).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	1 010 700 037	1 101 278 068	1 101 119 728
Cotisations et contributions sociales	626 949 305	710 186 558	677 169 403
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	483 750 110	530 205 403	518 258 209
– Civils (y.c. ATI)	481 596 752	530 099 500	515 779 383
– Militaires	2 153 358	105 903	2 478 827
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	705 959		834 614
Autres cotisations	142 493 237	179 981 155	158 076 580
Prestations sociales et allocations diverses	12 265 371	13 605 784	12 770 783
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 649 914 713	1 825 070 410	1 791 059 914
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	1 166 164 604	1 294 865 007	1 272 801 704
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		500 000	

L'exécution des crédits de personnel est rendue complexe par la mise en place des réformes de l'OTE, et principalement par la création des SGC au 1^{er} janvier 2021. Il en résulte ainsi un écart de - 34 M€ par rapport à la prévision LFI, dont 22 M€ de crédits hors CAS.

Ce différentiel s'explique principalement par un solde net de -14,6 M€ (dont - 9,6 M€ HCAS) au titre des transferts en gestion. Sur ces transferts, près de -23,4 M€ dont -16,1 M€ de crédits hors CAS correspondent au remboursement de la masse salariale des agents transférés qui ont continué à être rémunérés par leur ministère d'origine. Les autres transferts représentent près de +9 M€ (dont la création du SGAMM, les délégués du préfet et les contributions du FAIRH dans le cadre des réformes de l'OTE).

Par ailleurs, la mise en place progressive de la réforme des SGC-D tout au long de la gestion 2021 a induit une sous-consommation de crédits, avec des postes transférés vacants et le recrutement conjoncturel d'agents contractuels pour pallier ces vacances, compte tenu des calendriers de mobilités contraints.

Le montant de l'allocation pour le retour à l'emploi exécuté au titre de l'année 2021 est de 8,83 M€ pour 2 322 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle d'exécution 2020 retraitée	1 195,79
Exécution 2020 hors CAS Pensions	1 166,16
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	45,06
Débasage de dépenses au profil atypique :	-15,44
– GIPA	-0,06
– Indemnisation des jours de CET	-5,94
– Mesures de restructuration	-0,71
– Autres dépenses de masse salariale	-8,72
Impact du schéma d'emplois	0,97
EAP schéma d'emplois 2020	-1,54
Schéma d'emplois 2021	2,52
Mesures catégorielles	4,04

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures générales	0,12
Rebasage de la GIPA	0,12
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	3,30
GVT positif	14,74
GVT négatif	-11,44
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-7,39
Indemnisation des jours de CET	6,50
Mesures de restructurations	0,74
Autres rebasages	-14,63
Autres variations des dépenses de personnel	75,97
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,68
Autres variations	75,29
Total	1 272,80

Dans la catégorie « débasages de dépenses au profil atypique » du retraitement du socle 2020, la ligne « autres » (-8,7 M€) correspond aux retraitements suivants :

- reports de charges 2020 sur 2021 pour + 2,6 M€ ;
- apurements des reports de charges 2019 pour - 2,4 M€ ;
- décrets de transferts correspondants aux remboursements de leur rémunération : -4,1 M€ ;
- décret de transfert « ligne directe France service et PFRA étendue » pour -0,7 M€ ;
- décrets de transferts liés à la création de l'organisation des services de l'État en Guyane pour -3 M€ ;
- prime exceptionnelle versée aux agents dans le cadre de la crise sanitaire en 2020 pour - 2,6 M€ ;
- régularisation des indus de paie pour + 1,6 M€.

L'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat, prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, représente un total en 2021 de 122 273 € pour 716 bénéficiaires.

Le GVT positif de 1,76 % a représenté une progression de la masse salariale (hors contribution employeur au CAS pension) de 14,7 M€ soit 1,16 % de la masse salariale, compensé par un GVT négatif de 11,44 M€ soit 0,90 % de la masse salariale pour aboutir à un solde de +3,3 M€.

Les rebasages de dépense au profil atypique sont valorisés en 2021 à -7,39 M€ et comprennent +6,5 M€ au titre de l'indemnisation des jours de CET +0,74 M€ au titre des mesures de restructuration et -14,63 M€ au titre des « autres rebasages ».

Ces derniers comprennent :

- +1,78 M€ de dépenses liées à la mise en œuvre des dispositifs RH compensées par le FAIRH dans le cadre de la réforme de l'OTE ;
- +0,34 M€ au titre du remboursement de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) et de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) ;
- +1,5 M€ au titre de la mise en œuvre du plan 10 000 jeunes et du recrutement d'apprentis ;
- +0,87 M€ relatifs aux indemnités de rupture conventionnelle ;
- +4,3 M€ au titre des délégués du préfet en 2021 ;
- - 23,4 M€ au titre des rétro-transferts OTE.

Les autres variations de dépenses de personnel, soit 75,3 M€, comprennent pour l'essentiel 73 M€ au titre des crédits de la réforme de l'OTE rétro-transférés en 2020.

Dans la catégorie « Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23 » de « Autres variations des dépenses de personnel » (0,68 M€) se trouvent notamment les dépenses suivantes :

- le forfait mobilité durable (décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État) pour un montant de 96 654 € ;
- la modification des modalités de calcul du capital décès (décret n° 2021-176 du 17 février 2021 portant modification temporaire des modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit de l'agent public décédé) pour un montant de 314 000 €.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1160 – Hauts fonctionnaires	111 663	112 250	115 258	104 087	104 634	107 438
1174 – Personnels administratifs cat A	52 475	57 113	57 388	48 915	53 238	53 495
1175 – Personnels administratifs cat B	36 791	38 957	39 666	34 295	36 314	36 975
1176 – Personnels administratifs cat C	32 510	33 551	33 945	30 305	31 275	31 643
1162 – Personnels techniques	41 726	39 927	42 014	38 896	37 218	39 164

Les coûts moyens d'entrée et de sortie ainsi que le coût moyen global correspondent aux coûts constatés en 2021 sur le programme 354, retraités des flux de contractuels infra-annuels pour les personnels administratifs et techniques.

Par rapport à l'année 2020, les coûts moyens d'entrées sur le programme ont évolué à la hausse pour l'ensemble des catégories, tandis que les coûts moyens de sortie ont quant à eux évolué à la baisse dans une moindre proportion.

La hausse des coûts moyens d'entrées du programme se lit comme une répercussion de l'ensemble des transferts OTE opérés en 2021, dont 65 % des postes sont occupés par des agents ayant suivi leurs missions au sein des nouveaux services. Pour les hauts fonctionnaires (catégorie ayant la plus forte évolution), la hausse s'explique par l'intégration des emplois DATE des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						201 848	302 772
Réexamen de l'IFSE	2 590	A, B, C	Personnels des services techniques et personnels des SIC	09-2020	8	201 848	302 772
Mesures statutaires						2 407 566	2 407 566
Création d'emplois GRAF chez les IST dont postes HEA	1	A	IST de l'Intérieur et de l'outre-mer	01-2021	12	5 701	5 701
Repyramidage des effectifs SIDSIC	40	A, B, C	Ingénieurs, techniciens et agents des SIC	01-2021	12	551 317	551 317
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B Sic	153	B, C	Agents techniques des SIC	01-2021	12	46 364	46 364
Mise en oeuvre du protocole PPCR	23 690	A, B, C	Personnels administratifs et techniques	01-2021	12	1 804 184	1 804 184
Mesures indemnitaires						1 430 000	1 430 000
Recotation des postes de DDI	498	Hauts fonctionnaires	Direction de l'administration territoriale de l'Etat	01-2021	12	250 000	250 000

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Revalorisation triennale de l'IFSE du P333	2 002	A, B, C	Personnels administratifs et techniques	01-2021	12	1 180 000	1 180 000
Total						4 039 414	4 140 338

Les mesures catégorielles exécutées en 2021 représentent un total de 4,04 M€ hors CAS, conforme à la prévision du PAP, dont les effets d'extension en année pleine pour un montant de 0,2 M€.

Les mesures statutaires atteignent 2,4 M€ contre une prévision de 2,2 M€. Les évolutions sont concentrées sur :

- un surcoût de 180 000 € dans le cadre du repyramidage des effectifs du service interministériel départemental des systèmes d'informations (SIDSIC) avec une prévision de 0,37 M€ et une exécution de 0,55 M€ ;
- la non réalisation de la mesure portant rapprochement entre les adjoints techniques de l'intérieur et de l'Outre-mer (ADTIOM) et les adjoints techniques de la police nationale (ADTPN), prévue initialement pour 1 232 € ;
- la mise en œuvre d'une mesure liée à la création d'emplois à accès fonctionnel (GRAF) chez les ingénieurs des services techniques (IST) dont des postes hors échelle A, pour 5 701 €.

Les mesures indemnitaires sont exécutées à 1,43 M€ contre une prévision de 1,67 M€. Les évolutions sont les suivantes :

- report de la mesure portant extinction des agents de catégorie C SIC (- 62 716 €) ;
- report de la mesure portant rapprochement des ADTIOM et ADTPN (-4 218 €) ;
- report de la mesure indemnitaire liée au repyramidage des effectifs SIDSIC (-174 126 €).

Les mesures interministérielles suivantes, financées au titre de l'arrêté de répartition du 3 novembre 2021, seront versées en 2022 :

- revalorisation de la filière sociale interministérielle ;
- revalorisation des rémunérations des médecins du travail ;
- prime de fidélisation en Seine-Saint-Denis.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	74 007	4 195 548		4 195 548
Famille, vacances	28 710	826 815		826 815
Prévention / secours	28 710	124 070		124 070
Autres	28 710	1 693 097		1 693 097
Total		6 839 530		6 839 530

Les crédits d'action sociale concernent :

- pour les agents de préfectures et sous-préfectures, des crédits dédiés au titre de l'arbre de Noël et des subventions aux œuvres (même si la majeure partie des dépenses d'action sociale à leur bénéfice est portée par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ») ;
- pour les agents des DDI et des directions régionales, les dépenses recouvrent des crédits spécifiques liés au financement de l'harmonisation des subventions versées au titre de la restauration collective ; le périmètre d'harmonisation a été progressivement étendu aux SGC-D en cours d'année ;

- pour l'ensemble des agents, le financement d'expérimentation de dispositifs de médecine de prévention sur les territoires qui en sont dépourvus.

La crise sanitaire a, cette année encore, fortement pesé sur le déploiement de l'harmonisation des subventions versées au titre de la restauration collective et de l'expérimentation de dispositifs de médecine de prévention, ce qui explique une sous exécution importante par rapport aux prévisions.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

COMEDDEC

Prévu initialement dans le cadre du décret du 10 février 2011 et conforté par la loi de modernisation de la justice du 21^e siècle, le dispositif COMEDDEC de dématérialisation sécurisée des actes d'état-civil est développé sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de la Justice. Il répond à deux principaux enjeux :

- simplifier les démarches administratives des usagers en assurant une transmission directe des actes d'état civil entre les communes et les préfetures ;
- lutter contre la contrefaçon et la falsification des actes d'état-civil présentés à l'appui des demandes de titres.

L'application COMEDDEC, plate-forme informatique d'échanges de données d'état-civil entre les destinataires (administrations et notaires) et leurs dépositaires (mairies), est en production depuis le 1^{er} janvier 2014. Son financement a été assuré intégralement par l'ANTS, sans contribution du budget de l'État. Le ministère de la Justice assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage de COMEDDEC qui est déployé au fur et à mesure de la signature des conventions avec les communes. Les notaires peuvent également se raccorder à l'outil en contrepartie du paiement d'un prix pour chaque connexion.

Année de lancement du projet	2008
Financement	
Zone fonctionnelle principale	Relation avec les Autorités Administratives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	18,89	17,88	3,73	3,64	5,42	4,55	6,00	6,68	6,12	8,10	0,00	0,00	0,00	0,00	34,17	34,17
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	18,89	17,88	3,73	3,64	5,42	4,55	6,00	6,68	6,12	8,10	0,00	0,00	0,00	0,00	34,17	34,17

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,00	34,17	+79,84 %
Durée totale en mois	144	120	-16,67 %

Jusqu'en 2016, les dépenses COMEDDEC étaient globalisées avec les autres télé-services tels que les timbres fiscaux dématérialisés pour un total de 14,8 M€ en AE et 13,9 M€ en CP. À partir de 2017, la comptabilisation des opérations par centres de responsabilité budgétaire permet d'isoler les dépenses COMEDDEC.

Les exercices de 2018 à 2021 intègrent :

- les développements complémentaires nécessaires à la mise à niveau de la plate-forme,
- les évolutions à intégrer dans l'application (plan de reprise d'activité, plan de sécurité révisé, mansions),
- la part des versements d'aide aux communes, en progression constante (jusqu'à 4,08 M€ en 2021), en application de l'article 45 du décret relatif à l'état civil du 6 mai 2017 qui détermine le mécanisme de versement de cette aide aux communes prévues par la loi Justice du 21e siècle et pour faire face à la dynamique des consultations.

Au total, entre 2016 et 2021, les dépenses COMEDEC s'élèvent à 34,2 M € en AE et en CP, incluant des dépenses autres que celles liées à COMEDEC jusqu'à 2016 et compte tenu de la progression significative des aides aux mairies.

En tant que grand projet informatique, le projet COMEDEC peut être considéré comme terminé. La mise en place du plan de reprise d'activité s'achèvera en 2022.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,08	17,42	+21 675,00 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	0	0	

COMEDEC génère au profit de l'ANTS des ressources propres compte-tenu des obligations de dématérialisation des actes d'état civil et d'autre part de l'obligation faite aux communes disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire de se raccorder au plus tard le 1^{er} novembre 2018.

Depuis le début du projet, plus de 39 millions de demandes COMEDEC ont été traitées par les communes. En 2021, 2,9 millions de demandes de passeports et de CNI ont été vérifiées grâce à COMEDEC. Par ailleurs, plus de 9,2 millions de demandes d'actes ont été réalisées par des notaires.

Au 31 décembre 2021, 1 458 communes sont raccordées à ce dispositif. Le raccordement des communes a repris depuis fin 2020 après un ralentissement fin 2019 lié à l'obligation de remplacer l'ensemble des cartes et à la mise en place de l'application « programme de gestion des cartes agents » (PGCA), puis à une suspension du fait de la crise sanitaire.

La volumétrie des demandes réalisées par les notaires a suivi une courbe de progression importante pour atteindre une recette de 14,7 M€ en 201. La recette en 2020 s'est élevée à 17,9 M€ malgré le contexte sanitaire, compte tenu d'une reprise significative des consultations à partir de l'été. La recette a encore progressé en 2021, s'établissant à 22,1 M€. La recette cumulée depuis le début du projet s'établit à 62,2 M€ fin 2021. Le retour sur investissement est atteint.

Ces recettes permettent notamment le versement de l'aide aux communes, qui progresse également de manière régulière, atteignant 4,1 M€ en 2021.

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 665 171 209	CP ouverts en 2021 * (P1) 594 758 722
AE engagées en 2021 (E2) 543 063 974	CP consommés en 2021 (P2) 571 390 385
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 18 999 639	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 199 813 276
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 103 107 596	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 371 577 109

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 618 447 701				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) -495 708				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 617 951 993	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 199 813 276	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 418 138 717
AE engagées en 2021 (E2) 543 063 974	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 371 577 109	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 171 486 865
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 589 625 582
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 178 836 550
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 410 789 033

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des CP hors titre 2 consommés en 2021 est de 571,4 M€ dont 199,8 M€ consommés sur des engagements antérieurs.

Le montant des CP nécessaires aux engagements restant à couvrir au 31 décembre 2021 s'élève à 178,8 M€, principalement au titre des engagements pluriannuels (marchés, baux) à hauteur de 146,5 M€ et du programme national d'équipement (PNE) à hauteur de 24,1 M€. Le montant des CP nécessaires après 2022 (inclus) pour couvrir les engagements non couverts au 31 décembre 2021 s'élève à 410,8 M€ (394,2 M€ au titre des engagements pluriannuels 16,6 M€ au titre du PNE).

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	161 687 184		161 687 184	161 687 184		161 687 184
	154 310 721	21 311	154 332 033	154 310 721	35 901	154 346 622

Dépenses de titre 2 :

Cette action comprend les fonctions de coordination et de pilotage du préfet dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens relevant des missions fondamentales des préfetures (ordre et sécurité publics, gestion et planification de crise, sécurité routière, police administrative et sécurité intérieure).

Les dépenses de personnel s'élèvent à 154,3 M€, pour 2840 ETPT (effectifs stables par rapport à l'exécuté 2020 et en ligne avec le prévisionnel 2021).

Dépenses de hors titre 2 :

L'action 01 ne porte aucun crédit hors titre 2. Le montant indiqué correspond à une erreur d'imputation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	161 687 184	154 310 721	161 687 184	154 310 721
Rémunérations d'activité	95 584 800	93 296 091	95 584 800	93 296 091
Cotisations et contributions sociales	64 788 925	59 970 569	64 788 925	59 970 569
Prestations sociales et allocations diverses	1 313 459	1 044 061	1 313 459	1 044 061
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		21 311		20 721
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		21 311		20 721
Titre 5 : Dépenses d'investissement				15 179
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				15 179
Total	161 687 184	154 332 033	161 687 184	154 346 622

Les dépenses de titre 2 se décomposent de la manière suivante :

- s'agissant des rémunérations d'activité, la consommation des dépenses de personnel de 93,3 M€ est en sous-exécution de 2,4 M€ (-2,6 %) ;
- la consommation des dépenses sur les cotisations et contributions sociales de 59,9 M€ est en dessous de la prévision LFI à 4,8 M€ (-7,4 %) ;

- enfin, la consommation des dépenses sur les prestations sociales et allocations diverses s'élève à 1 M€, soit - 0,3 M€ (-20 %) par rapport à la prévision LFI.

Le recours accru aux personnels contractuels en remplacement de personnel titulaire explique les sous exécutions présentées par rapport à la prévision en LFI, et notamment en matière de CAS pension.

ACTION

02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	548 320 729 418 889 670	47 720 178 40 387 452	596 040 907 459 277 123	548 320 729 418 889 670	47 720 178 41 007 623	596 040 907 459 897 293

Dépenses de titre 2 :

L'action 02 porte la rémunération des agents des préfectures et hauts commissariats en charge de la réglementation générale, de la garantie de l'identité et de la nationalité ainsi que de la délivrance des titres associés. Elle retrace également les effectifs au sein des centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) en charge de l'instruction des demandes de titres d'identité et des droits à conduire.

Les dépenses de personnel de l'action 02 s'élèvent à 418,9 M€, pour 7 251 ETPT, contre une prévision en LFI estimée à 548,32 M€. L'écart constaté, soit - 2 240 ETPT et -129 M€, s'explique par les nouvelles modalités de ventilation analytique des emplois qui a induit le transfert des effectifs exerçant des fonctions de management stratégique des services de l'action 02 vers l'action 04.

Dépenses dehors-titre 2 :

Les dépenses de fonctionnement de l'action 02 concernent des dépenses « métiers » des préfectures, principalement liées aux achats de titres et de formulaires, d'équipement et de matériel de sécurisation des titres. Les crédits hors-titre 2 de l'action 02 votés en LFI y compris les prévisions de fonds de concours et d'attributions de produits s'élevaient à 47,72 M€ en AE et en CP.

En gestion 2021, l'action a également bénéficié de crédits rattachés au titre des FDC et ADP qui se sont élevés à 45,8 M€ en AE et en CP constitués :

- du rattachement de crédits sur le fonds de concours « participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production de la CNI » (FDC 138) : 15,90 M€ ;
- du rattachement de crédits sur l'attribution de produits au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules (ADP 632) : 29,90 M€.

La consommation effective totale de l'action 02 s'élève ainsi à 40,4 M€ en AE et de 41 M€ en CP. La moindre consommation s'explique principalement par la crise sanitaire qui a, cette année encore, perturbé l'activité de délivrance des titres.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	548 320 729	418 889 670	548 320 729	418 889 670
Rémunérations d'activité	326 417 933	252 930 139	326 417 933	252 930 139
Cotisations et contributions sociales	217 528 251	161 427 368	217 528 251	161 427 368
Prestations sociales et allocations diverses	4 374 545	4 532 164	4 374 545	4 532 164
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 720 178	40 374 384	15 720 178	40 994 554
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 720 178	10 490 375	15 720 178	11 110 545
Subventions pour charges de service public		29 884 009		29 884 009
Titre 5 : Dépenses d'investissement		13 068		13 068
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		13 068		13 068
Titre 6 : Dépenses d'intervention	32 000 000		32 000 000	
Transferts aux autres collectivités	32 000 000		32 000 000	
Total	596 040 907	459 277 123	596 040 907	459 897 293

Dépenses de titre 2 :

Les éléments de la dépense en masse salariale par nature sur l'action 02 se décomposent de la manière suivante :

- de la rémunération d'activité, la consommation s'élève à 253 M€. Par rapport à la LFI, elle diminue de -73 M€ et de 23 % ;
- des cotisations et contributions sociales, à hauteur de 161,4 M€, en baisse de 26 % (-56 M€) comparées à la prévision LFI de 217,52 M€ ;
- des dépenses de prestations sociales et allocations diverses pour un montant de 4,5 M€.

Du fait de la reventilation analytique des personnels en charge du management stratégique des services en charge des missions relevant de l'action 02 (transfert d'environ 2 240 ETPT sur l'action 04, soit -22% des emplois), les différentes catégories de dépenses de personnel évoluent de manière analogue.

Dépenses de hors-titre 2 :

Les crédits de fonctionnement de l'action 02 votés en LFI s'élèvent à 15,7 M€ en AE et CP. Ils comprennent à la fois les crédits non-affectés (9,72 M€) mais aussi la prévision du rattachement du FDC n°1-2-138 relatif à la CNI (6 M€). Il convient d'y ajouter la prévision du reversement à l'ANTS de l'attribution de produits pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules (ADP n°2-2-632) à hauteur de 32 M€, provisionnés par erreur en titre 6.

L'exécution de ces crédits s'élève à 40,4 M€ en AE et 41 M€ en CP, répartis de la manière suivante :

- 8,1 M€ en AE et 9,91 M€ en CP pour l'achat de titres et de formulaires, dont 6,4 M€ en AE et 8,2 M€ en CP pour la perception des fonds de concours n°1-2-138 en provenance de l'ANTS ;
- 0,07 M€ en AE et 0,06 M€ en CP pour l'acheminement des titres ;
- 0,01 M€ en AE et 0,02 M€ en CP pour l'équipement et le matériel de sécurisation des titres ;
- 29,89 M€ AE/CP au titre de l'ADP n° 2-2-632 relative à la redevance SIV ;
- 2,32 M€ en AE et 1,12 M€ en CP correspondent à des erreurs d'imputation.

L'action 02 ne supporte pas de dépenses d'investissement (titre 5). Les montants correspondent à des erreurs d'imputation.

ACTION**03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	121 173 733		121 173 733	121 173 733		121 173 733
	123 431 236	681	123 431 916	123 431 236	681	123 431 916

L'action 03 porte la rémunération des agents des préfectures et hauts commissariats en charge du contrôle de légalité y compris des actes d'urbanisme et du conseil aux collectivités territoriales. La répartition des dotations de l'État réservées aux collectivités constitue également un pan non négligeable du champ d'activités de cette action.

La consommation des dépenses de personnel sur cette action est conforme à la prévision LFI, avec une exécution de 123,4 M€, légèrement supérieure à par rapport à la prévision initiale de 1,86 %. Près de 2 119 ETPT ont été exécutés en 2021 pour une prévision de 2 024 ETPT en LFI.

Hors titre 2 :

L'action 03 ne porte aucun crédit hors titre 2. Le montant indiqué correspond à une erreur d'imputation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	121 173 733	123 431 236	121 173 733	123 431 236
Rémunérations d'activité	72 011 559	73 341 511	72 011 559	73 341 511
Cotisations et contributions sociales	48 197 087	49 210 803	48 197 087	49 210 803
Prestations sociales et allocations diverses	965 087	878 922	965 087	878 922
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		681		681
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		681		681
Total	121 173 733	123 431 916	121 173 733	123 431 916

Eléments de la dépense par nature :

En cohérence avec l'évolution des emplois, les éléments de la dépense par nature sur l'action 03 du titre 2 se décomposent de la manière suivante :

- pour la rémunération d'activité, la consommation des dépenses de personnel est de 73,3 M€, soit une hausse de 1,86 % par rapport à la prévision LFI (1,3 M€) ;
- pour les cotisations et contributions sociales, l'exécution de la dépense de personnel s'élève à 49,2 M€, en hausse de plus de + 2,1 % par rapport à la LFI (1 M€) ;

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Justification au premier euro

- enfin, la consommation des dépenses sur les prestations sociales et allocations diverses s'élève à 0,88 M€, en baisse de 0,08 M€ (-8,93 %) par rapport à la prévision LFI.

ACTION**04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	584 235 876 724 230 890	574 998	584 235 876 724 805 889	584 235 876 724 230 890	703 563	584 235 876 724 934 454

Dépenses de titre 2 :

L'action 04 recouvre la rémunération des agents des préfectures, des SGAR et des hauts commissariats en charge du pilotage territorial des politiques gouvernementales. Les missions de cette action porte à la fois sur le management stratégique exercé par l'encadrement supérieur des services concernés ainsi que la coordination des services de l'État et la conduite des politiques publiques stratégiques.

La consommation des dépenses de personnel sur l'action 04 s'élève à 724 M€. Elle est supérieure de 24 % par rapport à la prévision de consommation initialement estimée à 584 M€.

L'écart constaté entre la prévision LFI et la réalisation s'explique par la reventilation analytique des personnels assurant le management stratégique des services retracés au sein de l'action 02 sur l'action 04 (différentiel de +2240 ETPT et +129 M€ de masse salariale entre la LFI et l'exécuté).

Dépenses de hors titre 2 :

L'action 04 ne porte aucun crédit hors titre 2. Le montant indiqué correspond à une erreur d'imputation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	584 235 876	724 230 890	584 235 876	724 230 890
Rémunérations d'activité	361 501 287	454 367 515	361 501 287	454 367 515
Cotisations et contributions sociales	218 793 124	265 918 080	218 793 124	265 918 080
Prestations sociales et allocations diverses	3 941 465	3 945 296	3 941 465	3 945 296
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		574 998		703 563
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		574 998		703 563
Total	584 235 876	724 805 889	584 235 876	724 934 454

Titre 2 :

En cohérence avec l'évolution des emplois, les éléments de la dépense par nature sur l'action 04 du titre 2 se décomposent de la manière suivante :

- pour la rémunération d'activité, la consommation des dépenses de personnel s'élève à 454 M€. Elle est en hausse de 27% (soit 93 M€) par rapport à la prévision en LFI de 361 M€ ;
- pour les cotisations et contributions sociales, l'exécution de la dépense de personnel s'élève à 266 M€, en hausse de 22 % (soit 47 M€) en comparaison à la prévision initiale de 219 M€ ;
- enfin, pour les prestations sociales et allocations diverses la consommation des dépenses de personnel s'élève à 3,9 M€ équivalent à la prévision LFI.

ACTION

05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	410 152 888	239 783 836	649 936 724	410 152 888	238 031 931	648 184 819
	370 197 396	235 260 524	605 457 920	370 197 396	234 881 201	605 078 597

Dépenses de titre 2 :

L'action 05 du titre 2 du programme 354 porte les dépenses de personnel dédiées aux fonctions supports. Elle regroupe les effectifs des secrétariats généraux communs, des préfectures et sous-préfectures ainsi que des hauts commissariats en charge du fonctionnement courant de l'administration territoriale.

La dépense exécutée en 2021 sur cette action s'élève à 370 M€. Elle est en baisse de -9,74 % (soit 40 M€) par rapport à la prévision LFI estimée à 410,2 M€.

Cette évolution résulte principalement de la reprise en paie progressive par le ministère de l'Intérieur des agents transférés des ministères de l'ATE. Ainsi, le programme 354 a effectué des rétro-transferts en gestion pour 23,4 M€ et 414,7 ETPT à destination des ministères de l'administration territoriale de l'État afin de rembourser la prise en charge échelonnée des agents.

Par ailleurs, la création des SGC s'est accompagnée d'un nombre important de postes vacants au 1^{er} semestre 2021, temporairement pourvus par des contractuels dans l'attente du recrutement d'agents titulaires.

Dépenses de hors titre 2 :

Au-delà des dépenses de personnel, l'action 05 du programme 354 regroupe les crédits de fonctionnement :

- des préfectures (dont les SGAR pour les préfectures de région), des sous-préfectures, des SGC-D et des représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer ;
- des directions départementales interministérielles (DDI), des directions régionales de l'ATE sous l'autorité des préfets de région, pour la métropole. Elle couvre aussi celle des directions placées sous l'autorité des préfets dans les départements et régions d'outre-mer.

Au total, l'action 05 supporte les moyens de fonctionnement courant de plus de 70 000 agents.

Ces dépenses s'entendent comme les moyens nécessaires à la bonne marche des services, dont notamment les dépenses relatives aux parcs informatique et automobile. Elles intègrent également les frais d'organisation et de communication de manifestations publiques. Ces moyens concourent à la réalisation des politiques publiques ministérielles mises en œuvre par les services déconcentrés de l'État. À contrario, l'action 05 ne porte pas les crédits spécifiques liés aux missions « métier » des services qui demeurent portés par chaque programme ministériel.

Les crédits hors-titre 2 de l'action 05 votés en LFI s'élèvent 228,49 M€ en AE et 226,74 M€ en CP, hors prévisions de FDC et ADP. Par ailleurs, l'action a bénéficié des mouvements suivants en gestion :

- au titre des ouvertures et rattachements de crédits : 68,74 M€ en AE et 18,65 M€ en CP :
 - report de crédits de fonds de concours par arrêté du 27 janvier 2021 portant report de crédits (FDC 671, 138, 197 et 184) : 1,98 M€ en AE et 1,79 M€ en CP ;
 - report de crédits généraux par arrêté du 15 février 2021 : 50,93 M€ en AE et 1,04 M€ en CP ;
 - rattachements de fonds de concours (FDC 671, 138, 197 et 184 : 6,06 M€ en AE et CP) et d'attribution de produits (ADP 167, 631, 662, 633, 859 et 867 : 9,77 M€ en AE et CP).

- au titre des transferts et virements de crédits : 0,66 M€ en AE et en CP :
 - + 5 950 000 € destinés au financement de dotations aux préfetures de région et de département pour financer leurs dépenses de communication au titre du plan de relance, en provenance des programmes 362, 363, 364 et 425 ;
 - + 650 835 € destinés à accompagner la création, dans le cadre de la réforme de l'OTE, des SGC-D et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (et le cas échéant de la protection des populations) (DDETS-PP) en provenance du programme 351 ;
 - + 264 489 € destinés au financement de la quote-part DGFIP au titre du renouvellement de mobilier dans le cadre du projet de rénovation de la cité administrative de Saint-Sever à Rouen, en provenance du programme 156 ;
 - + 352 346 € destinés au remboursement d'une partie des recettes perçues au titre de la réutilisation des données du système d'immatriculation des véhicules en provenance du programme 216 ;
 - + 25 750 € destinés au financement du fonctionnement courant des directions régionales aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) des cinq départements ultramarins, en provenance du programme 137 ;
 - - 3 500 000 € destinés au financement des licences Windows utilisateurs et des serveurs au profit du programme 216 ;
 - - 2 702 100 € destinés au financement de la quote-part ministérielle aux espaces France Services au profit du programme 112 ;
 - - 178 000 € destinés au financement de la part de TVA de la commande de 1000 postes de travail informatiques nomades sécurisés et chiffrés « NOEMI » ayant fait l'objet d'un virement en 2020, au profit du programme 216 ;
 - - 30 290 € destinés au financement d'ordinateurs sur le stock stratégique de l'État géré par la direction interministérielle du numérique (DINUM) au profit du programme 129 ;
 - - 163 909 € destinés au financement du projet SIRH DIALOGUE 2 au profit du programme 216 ;
 - - 8 937 € destinés au financement d'un pôle interdépartemental expérimental d'instruction des procédures « Dublin » en île-de-France au profit du programme 176 ;
 - - 3 651 € destinés au remboursement des frais de quarantaine obligatoire en Nouvelle-Calédonie au profit du programme 123.

- au titre des annulations de la réserve de précaution : - 12,92 M€ en AE et - 12,89 M€ en CP.

La consommation des crédits de l'action 05 s'établit à 235,26 M€ en AE et 234,88 M€ en CP. Après retraitement de dépenses incorrectement imputées (explicitées ci-après), cette consommation s'élève à 230,4 M€ en AE et 231,55 M€ en CP.

S'agissant de la moindre consommation en AE, elle s'explique par la réserve prudentielle conservée au niveau du programme et destinée à la couverture des engagements pluriannuels.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	5 950 000	4 960 807	5 950 000	4 521 783
Total	5 950 000	4 960 807	5 950 000	4 521 783

Le programme 354 a été bénéficiaire d'un transfert entrant de 5,95 M€ en provenance de la mission « Plan de relance » pour le financement de dotations aux préfectures de région et de département destinées à couvrir leurs dépenses de communication au titre du plan de relance (production de supports, de points de contacts dédiés, d'évènements, etc.).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	410 152 888	370 197 396	410 152 888	370 197 396
Rémunérations d'activité	246 262 489	227 184 472	246 262 489	227 184 472
Cotisations et contributions sociales	160 879 171	140 642 584	160 879 171	140 642 584
Prestations sociales et allocations diverses	3 011 228	2 370 340	3 011 228	2 370 340
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	216 773 416	219 535 526	215 124 959	219 159 456
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	216 773 416	219 491 340	215 124 959	219 135 088
Subventions pour charges de service public		44 187		24 368
Titre 4 : Charges de la dette de l'État				-1 827
Charges financières diverses				-1 827
Titre 5 : Dépenses d'investissement	23 010 420	15 425 577	22 906 972	15 424 163
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 010 420	15 372 967	22 906 972	15 366 270
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		52 610		57 893
Titre 6 : Dépenses d'intervention		299 420		299 409
Transferts aux ménages		200		200
Transferts aux collectivités territoriales		49 950		49 950
Transferts aux autres collectivités		249 270		249 259
Total	649 936 724	605 457 920	648 184 819	605 078 597

Dépenses de titre 2 :

Les éléments de la dépense par nature sur l'action 5 du titre 2 se décomposent de la manière suivante :

- pour la rémunération d'activité, l'exécution des dépenses de personnel s'élève à 227 M€, en diminution de - 7,75 % par rapport à la prévision LFI estimée à 246 M€;
- pour les cotisations et contributions sociales, l'exécution des dépenses de personnel s'élève à 140 M€, également en baisse de -12 % comparée à la prévision initiale qui était estimée à 161 M€;
- enfin, pour les prestations sociales et allocations diverses la consommation des dépenses de personnel s'élève à 2,37 M€ et affiche une baisse 21% en comparaison à la prévision LFI estimée à 3 M€.

Dépenses de hors titre 2 :

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Justification au premier euro

Crédits de fonctionnement

La consommation de crédits de titre 3 de l'action 05 s'élèvent à 219,54 M€ en AE et 219,16 M€ en CP (données chorus). Après retraitement de dépenses incorrectement imputées, la consommation s'élève à 205,57 M€ en AE et 206,83 M€ en CP. Le tableau ci-dessous détaille l'exécution des crédits 2021 par poste de dépense.

en M€	LFI 2021		Consommation 2021 Chorus		Consommation 2021 retraitée *		Variation en CP (valeur)	Variation en CP (%)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Téléphonie	13,73	13,64	14,73	14,30	14,80	14,37	0,73	5%	
Affranchissement	24,01	24,03	22,20	21,91	22,45	22,15	-1,88	-8%	
Fournitures de bureaux et papier	7,18	7,21	7,37	7,28	7,41	7,31	0,10	1%	
Honoraires et indemnités	2,23	1,99	2,17	2,02	2,30	2,29	0,30	15%	
Impression et reprographie	12,61	12,78	7,31	11,30	7,39	11,38	-1,41	-11%	
Équipement, matériel et mobilier	11,94	11,36	15,74	15,52	15,92	15,69	4,33	38%	
Presse et documentation	1,76	1,76	5,49	5,18	5,50	5,18	3,43	195%	
Fonctionnement courant autres	13,14	12,79	11,66	11,65	12,07	12,04	-0,74	-6%	
Formation et concours	12,27	12,22	12,40	10,89	12,41	10,89	-1,32	-11%	
Transports de biens et de personnes	29,52	29,44	17,73	17,64	17,76	17,66	-11,77	-40%	
Action sociale	14,63	14,56	6,84	6,76	6,92	6,84	-7,72	-53%	
Informatique	20,07	19,84	20,94	20,99	21,50	21,57	1,73	9%	
Plan national informatique	6,17	6,20	20,02	19,94	20,75	20,69	14,49	234%	
Frais de représentation et de communication	8,20	8,17	12,91	12,29	12,95	12,33	4,16	51%	
Parc automobile (hors acquisitions)	26,61	26,44	23,03	23,67	23,25	23,88	-2,56	-10%	
Animation des réseaux	1,40	1,40	1,53	2,02	1,59	2,08	0,67	48%	
Assistance technique fonds européens	0,00	0,00	0,57	0,43	0,61	0,46	0,46	-	
Erreurs d'imputation	Dépenses d'investissement	0,00	0,00	11,15	10,90	0,00	0,00	0,00	-
	Dépenses immobilières de l'occupant	0,00	0,00	3,33	3,52	0,00	0,00	0,00	-
	Dépenses immobilières du propriétaire	0,00	0,00	2,27	0,46	0,00	0,00	0,00	-
	Autres	0,00	0,00	0,11	0,51	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL	205,48	203,83	219,54	219,16	205,57	206,83	3,00	1%	

* Le retraitement consiste, d'une part, à ajouter des dépenses imputées sur d'autres titres ou actions et, d'autre part, à retrancher les dépenses imputées par erreur sur l'action ou le titre.

L'année 2021 est marquée par l'achèvement de la campagne d'acquisition d'ordinateurs portables entreprise en 2020 et destinée à atteindre la cible gouvernementale d'équipement de tous les agents dont les fonctions peuvent être exercées à distance (+234 % par rapport à la prévision LFI). Le bilan des acquisitions centrales sur la période 2020-2021 s'élève à près de 43 000 postes soit 48,71 M€.

Les dotations aux préfetures destinées au financement de la communication au titre du plan de relance, ayant fait l'objet d'un décret de transfert, expliquent des frais de communication dynamiques (+51 % par rapport à la prévision LFI).

Le financement des opérations immobilières liées à la réforme de l'OTE explique une accélération des acquisitions d'équipements, de matériels et de mobiliers, pesant sur l'action 05 (+38 % par rapport à la prévision LFI).

Les effets de la crise sanitaire se sont poursuivis, en particulier avec un ralentissement des dépenses de frais de mission et de transports de personnes (-40 % par rapport à la prévision LFI) ainsi qu'une montée en charge plus progressive du dispositif d'harmonisation des subventions au titre de la restauration collective du fait d'une fréquentation plus limitée des restaurants administratifs (-53 % par rapport à la prévision LFI).

Crédits d'investissement

La consommation de crédits de titre 5 de l'action 05 s'élève à 15,43 M€ en AE et 15,42 M€ en CP (données chorus). Après retraitement de dépenses incorrectement imputées, la consommation s'élève à 24,83 M€ en AE et 24,72 M€ en CP.

en M€	LFI 2021		Consommation 2021 Chorus		Consommation 2021 retraitée*		Variation en CP (valeur)	Variation en CP (%)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Informatique T5	7,65	7,62	0,72	0,61	10,37	9,96	2,34	31%	
Plan national Informatique T5	1,53	1,50	0,98	1,04	2,18	2,17	0,67	44%	
Acquisitions de véhicule	13,83	13,78	11,83	12,03	12,28	12,59	-1,19	-9%	
Erreurs d'imputation	Dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	1,66	1,68	0,00	0,00	-
	Dépenses Immobilières de l'occupant		0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	-
	Dépenses Immobilières du propriétaire		0,00	0,00	0,23	0,07	0,00	0,00	-
TOTAL	23,01	22,91	15,43	15,42	24,83	24,72	1,81	8%	

* Le retraitement consiste, d'une part, à ajouter des dépenses imputées sur d'autres titres ou actions et, d'autre part, à retrancher les dépenses imputées par erreur sur l'action ou le titre.

Les dépenses informatiques sont supérieures aux prévisions LFI (+31 % et +44 %) ce qui traduit les investissements destinés à répondre à l'accélération des besoins en matière de travail à distance (lié au contexte de la covid-19), en particulier l'acquisition de PC portables (cf. supra).

À contrario, les dépenses d'acquisition de véhicules sont en recul (-9% par rapport à la prévision LFI) dans la mesure où une part importante des besoins a été couverte par le programme 362 « écologie » de la mission « plan de relance ».

ACTION

06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale		301 370 716 266 819 008	301 370 716 266 819 008		301 693 452 294 761 417	301 693 452 294 761 417

Dépenses de hors titre 2 :

L'action 06 recouvre les dépenses immobilières suivantes :

- les dépenses immobilières de l'occupant du réseau préfectoral, des SGC-D, des DDI et des directions régionales de l'administration territoriale de l'État. Les dépenses concernées sont notamment les loyers, charges immobilières, coûts d'énergies-fluides et travaux d'entretien courant du locataire ;

- les dépenses immobilières du propriétaire : les investissements immobiliers du réseau préfectoral sont portés par le programme national d'équipement (PNE), ainsi que par des activités de travaux courants et de travaux d'investissement du propriétaire hors PNE, incluant une enveloppe mutualisée d'investissement régional (EMIR), à disposition de chaque territoire. Les crédits hors-titre 2 de l'action 06 votés en LFI s'élèvent 300,3 M€ en AE et à 300,6 M€ en CP (hors fonds de concours).

Ces crédits ont évolué suite aux mouvements suivants :

- au titre des ouvertures et rattachements de crédits : + 18 M€ en AE et + 7,5 M€ en CP :
 - report des AENE par arrêté du 22 janvier 2021 portant report de crédits : 15 M€ en AE ;
 - report de crédits de fonds de concours par arrêté du 27 janvier 2021 portant report de crédits (FDC 627 et 677) : 2,8 M€ en AE et 6,3 M€ en CP ;
 - rattachements de fonds de concours (FDC 627 et 677) : 0,2 M€ en AE et 1,2 M€ en CP.
- au titre des transferts et virements de crédits : 0,6 M€ en AE et en CP
 - + 569 000 € destinés au financement du projet d'installation de la direction des affaires culturelles (DAC) et du dépôt de fouilles archéologiques de la Guadeloupe dans un immeuble pris à bail sur la commune de Baillif en provenance du programme 224 ;
 - + 64 167 € destinés au financement de la participation du ministère de l'Intérieur à l'opération immobilière de la cité administrative et judiciaire de Saint-Martin pilotée par l'agence publique pour l'immobilier de la justice au profit du programme 310 ;
- au titre des annulations de la réserve de précaution : - 8,62 M€ en AE et - 8,59 M€ en CP.

La consommation des crédits de l'action 06 s'établit à 266,8 M€ en AE et 294,8 M€ en CP. Après retraitement de dépenses incorrectement imputées, cette consommation s'élève à 274,4 M€ en AE et 299,3 M€ en CP. La sous-consommation en AE s'explique par la réserve prudentielle conservée au niveau du programme et destinée à la couverture des engagements pluriannuels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	257 444 817	232 447 193	256 104 819	261 119 667
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	257 444 817	232 447 193	256 104 819	261 119 667
Titre 5 : Dépenses d'investissement	43 925 899	34 213 718	45 588 633	33 482 026
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	43 925 899	34 195 898	45 588 633	33 482 026
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		17 820		
Titre 6 : Dépenses d'intervention		86 072		87 700
Transferts aux entreprises				1 628
Transferts aux collectivités territoriales		86 072		86 072
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		72 024		72 024
Prêts et avances		2 024		2 024
Dotations en fonds propres		70 000		70 000
Total	301 370 716	266 819 008	301 693 452	294 761 417

Les crédits de l'action 06 couvrent deux typologies de dépenses :

Les dépenses immobilières de l'État occupant concernent notamment les loyers des services ainsi que leurs charges connexes (fluides et autres dépenses liées à l'occupation d'immeubles), dont les dépenses de nettoyage et de gardiennage. Les dépenses liées aux résidences préfectorales et aux logements de fonction relèvent également de cette thématique.

Au titre de l'État occupant, le périmètre immobilier soutenu est celui de l'administration territoriale sous l'autorité des préfets. Il regroupe les services déconcentrés suivants, à la suite des dernières réorganisations opérées en cours d'année 2021 :

- 101 préfetures situées en métropole et départements régions d'outre-mer, ainsi que leurs sous-préfetures ;
- 2 préfetures de Saint-Pierre-et-Miquelon et des TAAF, l'administration supérieure de Wallis-et-Futuna, et 2 hauts-commissariats (Nouvelle-Calédonie et Polynésie-Française) ;
- 230 directions départementales interministérielles ;
- 73 directions régionales du champ de l'administration territoriale de l'État, dont 20 en départements-régions d'outre-mer ;
- 28 services de l'éducation nationale installés en cité administrative, dans des locaux communs avec les précédents services.

Le programme assure l'entretien immobilier courant du périmètre précité. Les travaux d'entretien courant peuvent également comprendre une participation aux opérations de rationalisation d'implantations immobilières. Les frais de recloisonnements ou de câblages informatiques nécessaires correspondent par exemple également à des dépenses de l'occupant.

En application de la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à l'organisation territoriale de l'État (OTE), certaines surfaces occupées ont pu être libérées par les agents des missions de sport, jeunesse, éducation populaire et vie associative transférés au 1^{er} janvier 2021 des DR(D)JSCS et DDCS(PP) vers les services académiques de l'éducation nationale.

Par ailleurs, le programme porte la mise en œuvre des projets de réorganisations induites par l'OTE :

Au niveau régional :

- les directions régionales de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), par fusion des DIRECCTE et DR(D)JSCS ;
- les plateformes de services main d'œuvre étrangère ;
- en Île-de-France : la fusion des DRIEE et DRIEA.

Au niveau départemental :

- les secrétariats généraux communs aux DDI et préfetures, en métropole et en outre-mer ;
- les directions départementales, de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) avec les regroupements d'unités départementales de DIRECCTE et de DDCS ;
- les regroupements d'unités départementales de DREAL et d'UDAP avec certaines DDT(M) ;
- en Île-de-France : la fusion des unités départementales des DRIEE et DRIEA.

En termes d'emprises immobilières, l'ensemble des services inclus dans le périmètre cumule un total de 3 116 implantations, pour une surface nette utile (SUN) d'1,8 million de mètres carrés. Le nombre de sites indiqué comporte toutes les catégories de bâtiments : bureaux, résidences ou logements de fonction, locaux de stockage ou encore parkings.

En 2021, ces opérations ont été principalement financées par les programmes 349 « fonds pour la transformation de l'action publique » et 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ainsi que par le programme 363 « compétitivité » de la mission « plan de relance ».

Par ailleurs, le plan d'actions de sécurisation du réseau préfectoral, initié en 2018, s'est poursuivi avec une remise à niveau pluriannuelle des dispositifs de sécurisation active (vidéo-protection, dispositifs anti-intrusion) et passive (contrôles d'accès, rehaussements de murs d'enceinte). Après une dotation en 2020 de 3,5 M€, l'effort 2021 s'est élevé à 3,3 M€, majoritairement portés par le programme 363 « compétitivité » de la mission « plan de relance » (2,3 M€) et plus résiduellement par le programme 354 (1 M€).

Dépenses immobilières de l'occupant

La consommation des crédits de l'occupant de l'action 06 s'élèvent à 213,47 M€ en AE et 245,16 M€ en CP.

Après retraitement de dépenses incorrectement imputées – en CP, baisse de 0,45 M€ imputables sur des dépenses de fonctionnement (action 05) et augmentation de 4,49 M€ de dépenses imputées sur d'autres actions) - cette consommation s'élève à 218,52 M€ en AE et 249,20 M€ en CP, soit 83% des crédits affectés à l'action 06.

Le tableau ci-dessous détaille l'exécution des crédits 2021 par poste de dépense.

en M€	LFI 2021		Consommation 2021 Chorus		Consommation 2021 retraitée*		Variation en CP (valeur)	Variation en CP (%)
	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Loyers externes	83,03	87,39	61,28	88,13	62,88	88,95	1,56	2%
Location temporaire restructurations des services	1,19	1,18	0,01	0,36	0,01	0,36	-0,82	-69%
Travaux d'aménagement et de rénovation des locaux administratifs	2,98	2,98	1,34	0,95	1,34	0,94	-2,03	-68%
Entretien courant du locataire	32,19	32,51	28,23	27,62	28,57	27,97	-4,54	-14%
Collecte et traitement des déchets	1,59	1,57	2,22	2,20	2,26	2,25	0,67	43%
Contrats de maintenance (occupant)	2,19	2,18	3,72	3,14	3,76	3,19	1,00	46%
Fluides-énergie	36,42	38,37	27,25	38,65	27,53	38,79	0,42	1%
Assurances des bâtiments	1,89	1,88	1,78	1,90	1,78	1,93	0,05	3%
Impôts et taxes	3,41	3,22	2,06	2,01	2,07	2,02	-1,20	-37%
Charges immobilières	26,90	26,80	24,52	26,02	25,97	27,47	0,68	3%
Nettoyage des locaux	38,30	35,34	45,58	40,65	46,18	41,33	5,99	17%
Surveillance et gardiennage	13,25	10,74	13,93	12,00	15,08	12,93	2,19	20%
Etudes et expertises occupant	0,99	0,99	1,09	1,07	1,10	1,08	0,09	9%
Erreurs d'imputation	0,00	0,00	0,47	0,45	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL	244,33	245,15	213,47	245,16	218,52	249,20	4,06	2%

* Le retraitement consiste, d'une part, à ajouter des dépenses imputées sur d'autres titres ou actions et, d'autre part, à retirer les dépenses imputées par erreur sur l'action ou le titre.

Deux dépenses présentent, comme en 2020, un niveau de consommation supérieur aux prévisions LFI :

- le nettoyage des locaux (+ 17 %) : il s'agit du poste le plus impacté par les surcoûts de la crise sanitaire. Des frais de nettoyage supplémentaires des locaux ont en effet été rendus nécessaires afin de désinfecter les locaux ;
- les frais de surveillance et de gardiennage (+20 %) : des prestations supplémentaires ont également été nécessaires, en particulier dans les services recevant du public, afin de limiter l'afflux des usagers et faire respecter la distanciation physique.

Ces surcoûts ont été en partie compensés par de moindres dépenses sur deux activités principales :

- l'entretien courant relevant du locataire (-14 %) ;
- les travaux d'aménagement et de rénovation des locaux administratifs (-68 %).

Dépenses immobilières du propriétaire

Le programme a également pour objet de porter certaines dépenses immobilières du propriétaire des bâtiments préfectoraux. Les ressources du propriétaire se retrouvent dans le programme national d'équipement des préfectures (PNE). Ce vecteur national est complété par des dotations nationales au titre de projets spécifiques, ainsi que par une enveloppe d'investissement déconcentrée (EMIR).

La consommation crédits du propriétaire de l'action 06 s'élèvent à 53,35 M€ en AE et 49,60 M€ en CP.

Après retraitement de dépenses incorrectement imputées – en CP, augmentation de 0,53 M€ de dépenses imputées sur l'action 05 - cette consommation s'élève à 55,86 M€ en AE et 50,13 M€ en CP, soit 17 % des crédits affectés à l'action 06.

Le tableau ci-dessous détaille l'exécution des crédits 2021 par poste de dépense.

en M€	LFI 2021		Consommation 2021 Chorus		Consommation 2021 retraitée*		Variation en CP (valeur)	Variation en CP (%)
	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Travaux courants du propriétaire des services adm.	8,22	8,02	12,22	11,09	12,49	11,32	3,30	41%
Travaux courants du propriétaire des résidences	0,00	0,00	8,04	7,44	10,01	7,64	7,64	-
PNE Constructions neuves et acq. des services adm.	9,99	8,34	13,71	6,54	13,71	6,54	-1,80	-22%
PNE Constructions neuves et acq. des résidences	5,78	4,10	0,00	0,01	0,00	0,01	-4,09	-100%
PNE Entretien lourd et développement durable	0,00	0,12	4,89	2,85	4,91	2,87	2,75	2273%
PNE Mise aux normes	1,11	10,51	4,68	3,91	4,68	3,91	-6,60	-63%
PNE Accessibilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	-
PNE Travaux structurants des services administratifs	10,29	8,42	3,28	11,36	3,28	11,37	2,95	35%
PNE Travaux structurants des résidences	5,80	5,51	0,82	0,68	0,91	0,68	-4,83	-88%
Travaux d'investissement services administratifs	4,15	3,33	3,04	3,38	3,16	3,44	0,11	3%
Travaux d'investissement résidences	2,26	0,84	1,60	1,07	1,60	1,07	0,23	27%
Etudes et expertises immobilier propriétaire	5,98	4,75	0,31	0,24	0,32	0,24	-4,51	-95%
Mise aux normes et accessibilité des services adm.	2,24	1,41	0,77	0,99	0,78	1,00	-0,42	-29%
Mise aux normes et accessibilité des résidences	0,12	0,10	0,00	0,03	0,00	0,03	-0,06	-66%
TOTAL	55,95	55,45	53,35	49,60	55,86	50,13	-5,32	-10%

* Le retraitement consiste, d'une part, à ajouter des dépenses imputées sur d'autres titres ou actions et, d'autre part, à retrancher les dépenses imputées par erreur sur l'action ou le titre.

Le programme national d'équipement des préfectures exécuté à hauteur de 27,49 M€ en AE et de 25,38 M€ en CP.

Par rapport à l'exécuté 2020, les consommations sont supérieures de 10,7 % en AE (24,83 M€ en 2020) et de 20 % en CP (21,15 M€ en 2020).

Concernant l'affectation opérationnelle des crédits :

- 13,7 M€ ont été affectés et 6,5 M€ payés pour des opérations d'acquisitions ou de constructions de services administratifs, dont la construction en état de futur achèvement (VEFA) de la préfecture de Rennes (35), l'acquisition de la nouvelle sous-préfecture de Saint-Denis (93) et la construction de la future sous-préfecture de Palaiseau (91), soit 49,9 % des AE du PNE engagées en 2021 et 25,8 % des CP payés ;
- 9,6 M€ d'AE et 6,8 M€ de CP ont contribué au financement de travaux d'entretien du propriétaire ou de mise aux normes de bâtiments préfectoraux, soit 34,9 % des crédits engagés et 26,7 % des crédits payés en 2021 ;
- 4,2 M€ d'AE et 12 M€ de CP ont été affectés à des opérations de travaux structurants du parc immobilier préfectoral, soit 15,3 % des AE du PNE engagées en 2021 et 47,5 % des CP. Les projets de réhabilitation des sites préfectoraux de Marseille Saint-Sébastien (13), Saint-Brieuc (22) ou Boulogne-Billancourt (92) sont notamment concernés.

La gestion 2021 du PNE a été marquée par les opérations suivantes :

- Rennes (Ille-et-Vilaine)

Le relogement du site Beaugard de la préfecture de région Bretagne est estimé à 31,43 M€ (26,43 M€ sur le programme 354 et 5 M€ sur le programme 723). Sur 2021, 5 M€ d'AE ont été affectés et 3,3 M€ de CP payés. Les travaux de construction ont débuté fin 2019 et la livraison du bâtiment est intervenue le 10 novembre 2021. À ce stade, le déménagement de la préfecture est prévu au début du 3e trimestre 2022 ;

- Marseille (Bouches-du-Rhône)

Deux opérations de grande ampleur ont marqué le calendrier de l'administration territoriale à Marseille :

- Site Saint-Sébastien : le site Saint-Sébastien de Marseille fait l'objet d'une opération de restructuration globale et de réaménagement d'un montant total de 33,4 M€ (16,4 M€ sur le programme 354 pour l'entité préfecture, et 17 M€ sur le programme 723 pour l'entité DD). L'opération prévoit à la fois l'ensemble des travaux de mise aux normes (sécurité, incendie, renforcement des structures...), mais aussi des travaux de restructuration lourde (menuiseries, remplacement des étanchéités, cloisonnement...) ;
- Site Peytral : la mise aux normes de la sécurité incendie du site Peytral s'élève 0,54 M€ (mise en place de portes coupe-feu et installation d'un système de désenfumage dans la cage d'escalier principale) ;
- Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Pour le relogement de la sous-préfecture de Saint-Denis dans les locaux de la Banque de France, estimé à 12,8 M€. Il s'agit d'une opération d'acquisition et de travaux d'aménagements ;

- Bastia (Haute-Corse)

Un projet de réhabilitation lourde du site de la préfecture est en cours, prévoyant la densification des espaces existants afin d'accueillir de nouvelles administrations et de réduire la consommation énergétique du bâtiment. Un repérage amiante préalable en octobre 2021 a permis d'identifier les zones à risques au sein de l'édifice. L'opération représente un montant global de 6,9 M€ ;

- Lille (Nord)

Une opération de mise en sécurité incendie globale du site Giélee de l'hôtel de préfecture de Lille a été financé pour un montant de 4,8 M€. En 2021, la contribution à ce projet s'est élevée à 1,5 M€ d'AE et 1 M€ de CP ;

- Basse-Terre (Guadeloupe)

4 M€ sont nécessaires pour mener à bien un projet de réhabilitation du palais d'Orléans de la préfecture. En 2021, pour prendre en charge ces travaux de confortement parasismique, le financement s'est élevé à 0,6 M€ en AE et 0,1 M€ en CP ;

- Rouen (Seine-Maritime)

Une opération de mise aux normes de la sécurité incendie de la préfecture de Rouen a été financée pour un coût total de 2,4 M€ ;

- Fort-de-France (Martinique)

Une opération de rénovation et de mise aux normes électriques et incendie de deux locaux de la préfecture de Fort-de-France a été réalisée, pour un montant global de 1,3 M€. Le projet consiste aussi en la réfection de l'étanchéité des terrasses, du plancher (salle Félix Eboué) et de la couverture tôle du bâtiment A ;

- Orléans (Loiret)

Un projet de réfection des plafonds de la direction des sécurités de la préfecture, d'une enveloppe globale de 0,7 M€, est en cours de réalisation ;

- Bordeaux (Gironde)

L'état de l'immeuble commun Mériadeck de l'hôtel de préfecture de Bordeaux exige le remplacement des équipements du système de désenfumage, l'étanchéisation des gaines verticales, la mise en conformité du réseau du 5^e étage ainsi que le remplacement du système de sécurité incendie. Le montant global de ce projet est chiffré à 0,5 M€ ;

- Nevers (Nièvre)

Un projet de mise aux normes de la sécurité incendie de la préfecture est financé à hauteur de 0,4 M€ ;

- Dieppe (Seine-Maritime)

Un projet de mise aux normes électriques de l'ensemble du bâtiment administratif est réalisé, d'un montant global de 0,2 M€.

Hors activités du PNE, les travaux du propriétaire du réseau préfectoral sont assurés en régions par des dotations nationales au titre de projets spécifiques, ainsi que par une enveloppe d'investissement déconcentrée (EMIR).

En 2021, la consommation des dépenses du propriétaire hors PNE, inscrite dans sept activités distinctes, représente 28,4 M€ en AE et 24,7 M€ en CP. Ces activités connaissent une moindre consommation en CP par rapport à l'exercice 2020 (25,88 M€). Le ralentissement de la consommation s'explique notamment par le plan de charge particulièrement important au titre du volet immobilier du plan de relance (programmes 362 et 363), réalisé dans des délais contraints.

Un montant de 9,3 M€ a été délégué en 2021 au titre de l'EMIR, enveloppe d'investissement immobilier déconcentrée. Ce montant, constant par rapport à la dotation déléguée en 2020, a fait l'objet d'un abondement exceptionnel de 3,1 M€ par le responsable du programme 354 lors de l'ajustement de printemps. La consommation des crédits EMIR se traduit en exécution notamment sur les activités « Travaux courant du propriétaire » (services administratifs et résidences) ainsi que « Mise aux normes et accessibilité des services » (services administratifs et résidences).

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)	25 219 194	25 219 194	32 000 000	32 000 000	29 884 009	29 884 009
Subventions pour charges de service public					29 884 009	29 884 009
Transferts	25 219 194	25 219 194	32 000 000	32 000 000		
Universités et assimilés (P150)	7 000	7 000			17 138	12 319
Subventions pour charges de service public	7 000	7 000			17 138	12 319
Total	25 226 194	25 226 194	32 000 000	32 000 000	29 901 147	29 896 328
Total des subventions pour charges de service public	7 000	7 000			29 901 147	29 896 328
Total des transferts	25 219 194	25 219 194	32 000 000	32 000 000		

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés	0	134	1	0	0	0
	0	140	0	0	0	0
	0	140	3	0	3	0
Total	0	134	1	0	0	0
	0	140	0	0	0	0
	0	140	3	0	3	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le plafond d'emplois de l'ANTS a été augmenté de 6 ETPT en 2021, essentiellement en lien avec la conduite des projets majeurs de l'agence et en particulier le déploiement de l'identité numérique.

Ce plafond a été saturé à 140 ETPT, avec des recrutements dans le domaine des systèmes d'information, afin de permettre à l'agence de remplir les nouvelles missions qui lui ont été confiées, tout en s'attachant à réinternaliser ses compétences stratégiques, conformément à l'un des objectifs du contrat d'objectif et de performance (COP) 2021-2023.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	140	140

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	6	6

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés	205 513 019	206 000 000	206 486 981
Total	205 513 019	206 000 000	206 486 981

Opérateurs

OPÉRATEUR

ANTS - Agence nationale des titres sécurisés

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

I – MISSIONS ET AXES PRIORITAIRES DE L'ANTS EN 2021.

L'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), conformément aux attributions qui lui sont dévolues par le décret n° 2007-240 du 22 février 2007, s'est attachée à maintenir un niveau et une qualité de service au profit des usagers et des administrations partenaires, tout en menant à bien les projets majeurs et missions nouvelles qui lui ont été confiés.

Le déploiement de la carte nationale d'identité électronique (CNIe) a été pleinement réussi, un mois avant l'échéance fixée par le règlement européen. Le projet de développement et de mise en place des solutions de l'identité numérique régaliennne est entré dans sa phase opérationnelle, avec la notification en mai de l'accord-cadre relatif au service de garantie de l'identité numérique (SGIN). Après l'avis favorable de la Direction interministérielle du numérique (DINUM), l'appel d'offres en vue de la conclusion de l'accord-cadre de réalisation de la refonte du système d'immatriculation des véhicules (SIV) a été lancé en novembre. Par ailleurs, l'agence a pris en charge dès le mois d'avril le support des usagers de l'administration numérique des étrangers en France (ANEF), ce qui a nécessité la prise à bail d'un site supplémentaire à Charleville-Mézières. Le nouveau portail internet de l'agence a été mis en service en octobre.

Capitalisant sur les efforts significatifs produits en 2020 pour développer le télétravail et maintenir l'accessibilité et la disponibilité de ses systèmes d'information, l'ANTS a pu contenir les effets persistants de la crise sanitaire et a ainsi assuré la continuité de l'accueil des usagers (le centre de contact citoyens (CCC) restant accessible sur tous les canaux de contacts) et de l'appui dans leurs démarches de demandes de titres sécurisés. Le CCC a donc pu maintenir un niveau de performance nominal. Malgré une hausse significative des contacts, le CCC a déployé d'importants efforts pour réduire les délais moyens d'attente.

	2020	2021
Appels reçus	2 394 438	3 553 050
Appels traités	1 776 926	2 879 331
Taux de décroché	74,2 %	81%
Délai moyen d'attente avant décroché Permis de conduire (particulier)	11'18	6'55
Délai moyen d'attente avant décroché Immatriculation (particulier)	10'37	8'17
Délai moyen d'attente avant décroché TES (carte d'identité et passeport)	3'55	2'38
Courriels reçus	1 151 496	2 078 993
Taux de réponse courriels	100%	100%
Taux de réponse courriels en moins de 48h	80%	78%

II – ACTIVITÉS DE L'ANTS EN 2021

Production des titres sécurisés

Une double priorité a conduit l'action de l'agence et de son principal partenaire, l'Imprimerie nationale : réussir le déploiement de la carte nationale d'identité électronique (CNIe) et retrouver un rythme de production des titres sécurisés plus proche des années antérieures à la crise sanitaire.

Le premier objectif a été pleinement atteint. Les travaux de conception conduits avec le ministère de l'intérieur (notamment les forces de l'ordre et les directions impliquées dans le projet), l'adaptation des systèmes d'information et du parc de dispositifs de recueil des empreintes, l'élaboration et la mise en place du dispositif de pilotage et la préparation conduite avec les collectivités territoriales ont porté leurs fruits. Après une phase de pilote de mars à juin se caractérisant par une montée en charge progressive de la délivrance de la carte, le déploiement a été généralisé dès le début du mois de juillet, soit un mois avant l'échéance fixée par l'Union européenne. Cette réussite a été saluée par l'attribution du prix Best New National ID Card, conjointement au ministère de l'intérieur, à l'Imprimerie nationale et à l'ANTS.

La production de titres sécurisés a retrouvé des niveaux comparables aux années d'avant crise sanitaire, sauf pour le passeport biométrique et la carte nationale d'identité :

Titres	Production en 2021 (en millions)	Evolution par rapport à 2020
Certificats d'immatriculation des véhicules (CIV)	11,87	+9,4 %
Permis de conduire	2,48	+9,3 %
Titres de séjour des étrangers	1,16	+28,9%
Passeports	2,91	+11,9 %
Cartes nationales d'identité (dont les CNle)	4,60	+5 %

Amélioration du fonctionnement et de la résilience des systèmes d'information

L'agence a poursuivi son effort de sécurisation, de renforcement de la résilience et d'amélioration des performances de ses systèmes d'information.

Le nouveau site internet de l'agence (portail) a été ouvert en octobre, apportant aux usagers une ergonomie et des fonctionnalités améliorées. Le portail est également doté d'un plan de reprise des activités. Le SIV a fait l'objet de cinq évolutions majeures livrées tout au long de l'année 2021. Le Data center de Rosny a été ouvert au début de l'année. Une opération de coupure électrique du CESA a été conduite en fin d'année, ce qui a permis de tester l'ensemble des processus de redémarrage des systèmes. L'accent a également été mis sur le traitement des obsolescences.

Parallèlement, l'agence a, avec l'appui d'un cabinet d'audit, conduit une action d'évaluation et de renforcement du dispositif et des processus de pilotage des systèmes d'information et de la gouvernance de l'agence.

Conduite des grands projets structurants : identité numérique et refonte du SIV.

La conception générale de la refonte du SIV et la définition de la trajectoire du programme ont été achevées au premier semestre. Parallèlement, le dossier de consultation des entreprises (dont les cahiers des clauses techniques et administratives) a été élaboré, en vue du lancement de l'appel d'offres pour la réalisation de la refonte. Le dossier de projet ainsi constitué a été étudié par la DINUM, qui a donné un avis favorable fin septembre. L'appel d'offres a été publié début novembre.

Sous la maîtrise d'ouvrage de la direction du programme interministériel de l'Identité Numérique, l'ANTS a notifié en mai 2021 l'accord-cadre portant sur la réalisation et le maintien en condition opérationnelle et de sécurité du Service de Garantie de l'Identité Numérique (SGIN). La mise en œuvre de cet accord-cadre porte sur :

- le développement et le déploiement d'un logiciel pour le titre, permettant la lecture d'un titre d'identité sécurisé (passeport, CNle, TSE) dans le cadre des processus d'identification électronique ;
- le développement en mode agile du SGIN, l'homologation et la mise en production des versions, la tierce maintenance. Le SGIN fera l'objet d'un processus de qualification validé par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pour l'atteinte du niveau de garantie élevé au sens du règlement eIDAS.

La phase d'initialisation a été achevée et les premiers développements ont été lancés, pour certains réalisés.

Autres activités de l'Agence : l'ANTS a poursuivi en 2021 ses partenariats pour développer des applications en matière de titres sécurisés et de dématérialisation. On peut ainsi citer :

COMEDec : après l'impact des confinements, l'activité a confirmé en 2021 le redressement constaté fin 2020. La croissance des utilisations de COMEDec s'est poursuivie en 2021 à un rythme très soutenu : 9,2 millions de consultations par les notaires (+ 22 %) et 2,9 millions de vérifications liées aux demandes de titres d'identité (+ 26 %). 1 458 communes étaient raccordées fin 2021.

DOC'VeRIF : le développement de l'utilisation de cet outil de lutte contre la fraude documentaire et l'usurpation d'identité par le contrôle de la validité des titres se poursuit. Après le Cercle 1 (forces de l'ordre) ouvert en 2016, les partenaires publics et privés du Cercle 2 (administrations et entreprises) ont manifesté leur intérêt pour ce dispositif. Après Pôle Emploi et le conseil national des greffes des tribunaux de commerce, les caisses nationales d'assurance maladie, d'assurance vieillesse et des allocations familiales sont passées progressivement en généralisation.

Les discussions ont été menées avec la fédération bancaire française (FBF) et les principaux réseaux d'établissements de crédit, en vue de leur adhésion au dispositif au printemps 2022.

Emploi des crédits du plan de relance

L'ANTS a bénéficié de 41,6 M€ de crédits du plan de relance en 2021, dédiés à l'identité numérique (dont le déploiement de la CNle) pour 30,3 M€ et à la refonte du SIV pour 11,3 M€.

Une large part de ces crédits a été utilisée (32,7 M€ de CP) :

- 29,8 M€ pour la CNle : production et acheminement des titres, adaptation des SI, achat et maintenance des dispositifs de recueil d'empreintes ;
- 1,7 M€ pour la refonte du SIV : études, assistance à maîtrise d'ouvrage, intégration de la plateforme de paiement PayFiP ;
- 1,2 M€ pour l'identité numérique (SGIN) : maquette iOS, assistance au programme, initialisation, premiers développements.

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | Opérateurs

III – PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

L'ANTS contribue à la réalisation de l'objectif du programme 354 « Administration territoriale de l'État » visant à améliorer les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres. Elle s'attache, dans ce cadre, à suivre l'indicateur de performance du programme relatif aux délais de délivrance des titres dont elle est chargée.

Conformément à la circulaire du Premier ministre du 23 juin 2015 relative au pilotage des opérateurs et organismes publics contrôlés par l'État, l'exercice de la tutelle sur l'ANTS s'exerce notamment dans le cadre :

- **du contrat d'objectifs et de performance (COP)** : le COP 2021-2023 s'articule autour de quatre grandes priorités :
 - garantir le meilleur service aux bénéficiaires des actions de l'agence ;
 - rechercher l'excellence opérationnelle en matière de sécurité des titres et des systèmes d'information ;
 - améliorer la performance des processus internes, notamment dans le domaine des ressources humaines ;
 - renforcer le rôle de conseil et de veille auprès de l'écosystème de l'agence.
- **du rapport annuel d'activité** : le rapport 2021 sera présenté au conseil d'administration de l'été.
- **de la lettre d'objectifs de la directrice.**
- **du comité stratégique** : le comité stratégique annuel fixe les priorités d'action de l'agence pour l'année.
- **du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)** : approuvé par le conseil d'administration en mars 2020 puis en novembre 2021 (version actualisée, le SPSI 2018-2023 fait état, au regard des missions dévolues à l'agence, d'un parc immobilier composé de trois implantations de bureaux, pris à bail, et situés dans les régions Grand-Est et Île-de-France. Le siège social de l'ANTS et le centre de contacts citoyens externalisé (CCC) se situent à Charleville-Mézières. Une antenne francilienne accueille à Paris (Tour Olympie) la direction de l'Agence, le service achat et l'essentiel de la direction du digital et des technologies. Un site supplémentaire à Charleville-Mézières a été pris à bail en vue d'accueillir une extension du CCC notamment destinée à accompagner le programme de l'administration numérique des étrangers en France (ANEF). Un autre site est pris à bail à Paris pour accueillir l'équipe intégrée de la refonte du SIV, pour la durée du projet.
- **de la qualité comptable** : l'ANTS a déployé un dispositif de contrôle interne et s'emploie à le renforcer graduellement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P354 – Administration territoriale de l'État	25 219	25 219	32 000	32 000	29 884	29 884
Subventions pour charges de service public					29 884	29 884
Transferts	25 219	25 219	32 000	32 000		
P363 – Compétitivité					41 599	41 599
Dotations en fonds propres					27 599	27 599
Transferts					14 000	14 000
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	9 600	1 250				1 395
Dotations en fonds propres	9 600	1 250				1 395
Total	34 819	26 469	32 000	32 000	71 483	72 878

Le programme 354 ne verse pas de subvention pour charges de service public à l'ANTS. Les ressources de l'agence sont exclusivement constituées de taxes affectées et de ressources propres.

Cependant, conformément au décret n° 2008-850 du 26 août 2008 qui institue une redevance d'acheminement destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules, le produit de cette redevance doit revenir intégralement à l'agence. Toutefois, il ne lui est pas versé directement. Ces sommes transitent par une attribution de produits au programme 354, conformément au décret n° 2008-1535 du 22 décembre 2008, puis sont reversées à l'ANTS.

Le montant du produit de la redevance d'acheminement pour 2021 s'élève à 29 884 009 € pour un taux unitaire de 2,76 € (arrêté du 24 décembre 2008 portant fixation du tarif de la redevance d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules, CIV). Cette somme est un transfert du programme 354 comme prévu en LFI pour 2021 mais apparaît comme une subvention pour charges de service public dans le RAP à la suite d'une erreur d'imputation.

Par ailleurs, le projet interministériel de l'Identité numérique régaliennne fait l'objet d'un contrat de transformation conclu entre la direction de projet interministérielle France Identité Numérique, le ministère de l'Intérieur et la direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Ce contrat prévoit notamment l'attribution d'une subvention du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), d'un montant total de 27,67 M€, pour la durée totale et le périmètre complet du projet.

Les crédits sont mis en place au fur et à mesure, soit au ministère de l'intérieur, soit à l'ANTS s'agissant du marché de réalisation du service de garantie de l'identité numérique. A ce titre, l'agence a reçu en 2021 une dotation de 1,395 M€ en CP.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	8 500	7 744	Subventions de l'État	27 878	29 884
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	970	680	– subventions pour charges de service public		
			– crédits d'intervention(transfert)	27 878	29 884
Fonctionnement autre que les charges de personnel	251 251	247 429	Fiscalité affectée	206 000	206 487
Intervention (le cas échéant)	3 500	4 081	Autres subventions	42 839	14 000
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	20 000	18 781	Revenus d'activité et autres produits	25 408	24 289
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	20 000	18 781	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		125
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		713
Total des charges	263 251	259 254	Total des produits	302 125	274 660
Résultat : bénéfice	38 875	15 406	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	302 125	274 660	Total : équilibre du CR	302 125	274 660

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	58 875	33 348
Investissements	51 304	32 783	Financement de l'actif par l'État		28 994
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		311
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	51 304	32 783	Total des ressources	58 875	62 654
Augmentation du fonds de roulement	7 570	29 871	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Le compte de résultat et l'évolution de la situation patrimoniale traduisent la consolidation renforcée de la situation financière de l'ANTS.

Le résultat patrimonial (excédent de 15,4 M€) permet de conforter les fonds propres de l'agence (+ 7 M€). La capacité d'autofinancement est confortée à un niveau de sécurité satisfaisant (33,3 M€), permettant de faire face aux investissements, visant notamment à sécuriser et améliorer la résilience des systèmes d'information.

Les produits ont une dynamique plus soutenue que prévu : maintien du niveau des taxes affectées malgré la baisse sensible de la demande de titres due à la crise sanitaire, sous l'effet du plafonnement des ressources affectées ; retour

à un niveau presque nominal de la redevance d'acheminement ; hausse sensible des recettes propres liées à la plateforme COMEDEC, correspondant à l'accroissement significatif de la consultation de celle-ci par les communes et les notaires ; augmentation des ressources propres, principalement liée au remboursement par l'Imprimerie nationale du trop-perçu en 2020 au titre de la convention de règlement relative aux passeports.

Malgré une augmentation très sensible du montant total des paiements par rapport à 2020, et compte tenu du report de l'exécution d'une partie des dépenses de l'agence, notamment lié aux aléas rencontrés sur plusieurs projets (dont la refonte du SIV et l'identité numérique), la gestion s'est soldée par un excédent budgétaire de 29,3 M€. Il en résulte une augmentation de la trésorerie fin 2021 de 29,4 M€ par rapport à celle de fin 2020. Cela étant, les restes à payer connaissent une baisse sensible, à 69,7 M€ fin 2021. Cela est dû à la fois aux reports de paiement sur 2021 et aux travaux de nettoyage des flux.

Par ailleurs, avec un maintien à un niveau élevé du volume d'actes, le délai global de paiement s'est dégradé, s'établissant à 22 jours, pour une raison purement technique, un incident ayant empêché l'intégration des factures sous Chorus Pro (plus de 200 factures bloquées pendant 50 jours).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
62 651	45 641	92 015

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 500	8 500	8 562	8 562
Fonctionnement	211 431	231 251	230 601	242 619
Intervention	3 500	3 500	5 072	4 081
Investissement	46 198	51 304	32 132	30 594
Total des dépenses AE (A) CP (B)	269 629	294 555	276 368	285 857
dont contributions employeur au CAS pensions	970	970	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	259 286	272 207
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	27 878	29 884
Fiscalité affectée	206 000	206 487
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	25 408	35 836
Recettes fléchées	42 839	42 994
Financements de l'État fléchés	0	1 395
Autres financements publics fléchés	42 839	41 599
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	302 125	315 201
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	7 570	29 345
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Administration générale	0	3 159	2 983	0	0	542	573	3 701	3 556	
	0	6 762	4 228	0	0	710	652	7 471	4 880	
CNI	0	31 588	46 653	0	0	6 852	10 075	38 440	56 728	
	0	25 633	39 639	0	0	5 359	7 250	30 992	46 889	
IDNUM	0	796	345	0	0	7 650	9 638	8 446	9 982	
	0	521	337	0	0	7 228	2 339	7 749	2 676	
Innovation	0	893	1 067	0	0	534	1 215	1 427	2 282	
	0	289	935	0	0	194	415	483	1 351	
Masse salariale	8 500	0	0	0	0	0	0	8 500	8 500	
	8 562	5	6	0	0	0	0	8 567	8 569	
Permis bateau	0	305	305	0	0	0	0	305	305	
	0	461	481	0	0	0	0	461	481	
Permis de conduire	0	24 723	24 972	0	0	2 884	2 724	27 607	27 695	
	0	24 554	26 511	0	0	1 577	1 500	26 131	28 011	
PSB	0	54 032	54 710	0	0	5 230	4 886	59 262	59 596	
	0	50 860	54 646	0	0	5 674	4 872	56 534	59 518	
Relations usagers	0	9 471	13 113	0	0	985	1 197	10 456	14 310	
	0	23 667	17 493	0	0	528	1 549	24 195	19 042	
Service de confiance	0	2 928	3 438	0	0	1 384	1 031	4 312	4 469	
	0	4 326	3 259	0	0	2 049	1 791	6 375	5 050	
SIV	0	59 396	59 481	0	0	15 374	14 896	74 770	74 377	
	0	69 558	69 334	991	0	5 661	6 304	76 210	75 638	
Téléservices	0	5 484	5 558	3 500	3 500	4 714	5 021	13 698	14 079	
	0	5 743	5 456	4 081	4 081	3 152	3 922	12 976	13 460	
TSVE	0	15 321	15 291	0	0	50	50	15 371	15 341	
	0	14 486	16 555	0	0	0	0	14 486	16 555	
VISA	0	3 334	3 334	0	0	0	0	3 334	3 334	
	0	3 736	3 736	0	0	0	0	3 736	3 736	
Total	8 500 8 562	211 431 230 601	231 251 242 619	3 500 5 072	3 500 4 081	46 198 32 132	51 304 30 594	269 629 276 368	294 555 285 857	

* Voté

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	8 247
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	8 247
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	7 570	29 364
Abondement de la trésorerie fléchée	0	8 942
Abondement de la trésorerie non fléchée	23 297	20 422
Total des besoins	7 570	37 611

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	7 570	29 345
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	8 266
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	7 570	37 611
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	15 726	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	7 570	37 611

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	135	140	143
– sous plafond	134	140	140
– hors plafond	1		3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le plafond d'emplois de l'ANTS a été augmenté de 6 ETPT en 2021, essentiellement en lien avec la conduite des projets majeurs précités.

Ce plafond a *in fine* été saturé à 140 ETPT, avec des recrutements dans le domaine des systèmes d'information, afin de permettre à l'agence de remplir les nouvelles missions qui lui ont été confiées, tout en s'attachant à réinternaliser ses compétences stratégiques, conformément à l'un des objectifs du COP 2021-2023.

Les emplois hors plafond correspondent à des contrats d'apprentissage (6 contrats pour 2021)